

VAYRES

Rétrospective de l'année 2023



Bloc-Notes

Mairie : Tél : 05.55.78.11.12

Mail : mairie-vayres@orange.fr

Site internet : www.vayres.fr

Heures d'ouverture au public :

Lundi : 13h30-17h

Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

Samedi : 9h-12h

Ecole primaire : 05.55.78.12.09 et 09.77.48.08.69

Micro-crèche : 05.55.14.94.35

Assistante sociale : Mme Audrey MARCIANO uniquement sur rendez-vous au 05.55.48.73.42

Référente autonomie : Mme Elisabeth SUREAU au 05.55.71.99.82
Permanences sur rendez-vous à Rochechouart et Saint-Junien

Médecin généraliste : Mme Chrystelle MARTIN au 05.55.70.92.08

Infirmières, soins à domicile : Mme DEVILLEGER et Mme BOULESTEIX au 05.55.78.22.10

Kinésithérapeutes : M. David BETANCORT au 05.55.71.88.53

Agence postale : 05.55.03.58.28 **Heures d'ouverture au public :**

Lundi : 14h-17h

Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 9h-12h

Pompiers : 18 / **S.A.M.U :** 15 / **Gendarmerie :** 05.55.00.00.02

Horaires des services religieux : affichés à l'entrée de l'église

Garde des médecins : désormais, pour tout appel urgent la nuit (20h-8h), les week-ends et jours fériés, il faut appeler le 15 qui transmettra votre appel au médecin d'astreinte.

Démarches administratives

Documents en langue étrangère : Tous les documents administratifs étrangers, notamment les authentifications de signature ou les certificats de vie, seront signés uniquement s'ils sont traduits officiellement en français.

Etat Civil 2023

Naissances

FERRON Taël, Xan, Inti né le 21 février à Saint-Junien

VACHET Meï, Aline née le 28 mai à Limoges

SARDIN Axel né le 5 juin à Saint-Junien

BESSE Eliot, Jean né le 5 juillet à Limoges

LUDWIG Sara, Eva née le 23 août à Saint-Junien

Mariages

DUPUY Jean-François et TOURISSAUD Mireille le 28 octobre

Décès

PETIT Jean-Claude décédé le 25 janvier

VERMEULEN Frank décédé le 25 avril

JALLAGEAS Jean-Pierre décédé le 16 mai

PLESSIS Clément décédé le 1er septembre

PARVERY Marie Aimée (née COMBEAU) décédée le 21 octobre

PATERSON Graham décédé le 10 novembre

GIRY Philippe décédé le 24 novembre

DEVILLE Marie-Thérèse (née SANSONNET) décédée le 28 novembre

VOISIN André décédé le 30 novembre

Photographie de couverture

Fontaine en pierre de météorite au lieu-dit Bonnefond.

Les roches utilisées pour sa construction, appelées brèches d'impact, témoignent de la chute d'un astéroïde, et de la formation d'un cratère d'impact météoritique, à présent en grande partie érodé, il y a environ 200 millions d'années. La Réserve naturelle nationale de l'astrobloème de Rochechouart-Chassenon, créée en 2008, est chargée de la protection de ce patrimoine géologique unique en France.

Infos - Vie pratique

Location de la salle polyvalente

Capacité de la salle : 150 places assises ou 300 personnes debout

Le fonctionnement et la tarification de la salle sont consultables à la Mairie.

Cantine, garderie, transports scolaires

Tarifs applicables depuis le 1er novembre 2022 :

Cantine : 3 € / Garderie : 2,50 €

Tarif des transports scolaires : suite à la nouvelle réglementation de la région Nouvelle Aquitaine, un nouveau barème a été mis en place. Merci de se renseigner à la Mairie pour les tarifs.

Déchetteries

Rochechouart

Lundi, jeudi, vendredi : 14h-17h15

Mardi : Fermé

Mercredi et samedi : 9h-11h45 14h-17h15

Oradour-sur-Vayres

Sommaire

Editorial

Le mot de l'opposition 2

Les Conseils Municipaux

3

La vie municipale

10

Le Conseil Municipal 10

École communale Pierre de Ronsard 11

Marché festif 12

Célébration des naissances 2023 12

Passage de Jérémie Gaillard 12

Running départemental 12

Rallye Vienne-Glane 12

Châtaigneraie communale de Puytreillard 13

Ouverture du cabinet médical 13

Visites de Mesdames les Sous-Préfètes 14

Voisinade au Grand Meynieux 15

Entreprises et commerces de la commune..... 15

Votre syndicat d'eau, le SIAEP Vayres-Tardoire 16

UNA Ouest 87 17

Les associations

18

Vayres à Soi 18

Soeurs de Coeur 18

Tumbili 19

Patch'work 19

Association Communale de Chasse Agréée 20

Amicale des Anciens de l'U.S. Vayres 21

Les Roses d'Automne 21

ACPG-CATM Vayres-Chéronnac 22

Amicale Laïque de l'école de Vayres 22

Comité des fêtes 23

Vayres Initiatives Culturelles 24

Les Vayres à Pieds au pays de la météorite 25

Agenda des associations 2024 25

Informations diverses

26

Lutte contre le frelon asiatique..... 26

Chemin rural, d'exploitation et voirie communale 26

Haies et arbres en limites de propriété 27



Editorial

Chères Vayroises, Chers Vayrois,

Oser autrement, servir l'intérêt général et répondre aux sollicitations quotidiennes en toute transparence, engager la commune dans des changements, ne dépenser aucun centime sans l'aval du Conseil Municipal...

En juillet dernier, les maires de France se sont levés contre le harcèlement qu'ils subissent et pour apporter leur soutien à l'un des leurs dont la famille a été sauvagement agressée. Vous vous êtes réunis avec nous, devant la Mairie, pour soutenir vos élus mais certains habitants ont dû oublier ce geste depuis. Il est inadmissible d'être le bouc-émissaire de ressentis divers et variés, il n'est pas normal de recevoir des courriers de menace alors que tous les dossiers sont à disposition en mairie, il est honteux de faire subir des pressions à nos trois Adjoints et à certains Conseillers Municipaux sous prétexte qu'ils sont à mes côtés.

J'ai toujours considéré que la vie politique était avant tout guidée par l'intérêt public. Notre engagement est sans nul doute là. Être élu, diriger une collectivité, comme présider une association, c'est servir. Du reste, comment pourrait-il en être autrement ? Cet intérêt public est le moteur de nos décisions. Il ne sert à rien de tenir des discours masquant la difficulté des temps que nous vivons. Nos concitoyens ont besoin de paroles de vérité et la récente actualité montre bien que les Français ne supportent plus les faux-semblants et les paroles sans conviction et sans contenu.

Un nouveau conflit vient d'éclater sur notre planète. Le meurtre d'un enseignant à Arras nous rappelle la période durant laquelle la France a été victime d'attentats terroristes, des jeunes se font poignarder par des hordes sans scrupule. Ces événements et ce conflit mettent en évidence les contrastes de notre planète.

En France et en Europe, nous croulons sous un trop-plein de textes réglementaires contraignants, souvent soutenus par une écologie punitive, alors qu'une partie de notre planète souhaiterait simplement vivre en paix et pouvoir manger à sa faim. Il faut laisser davantage de responsabilités et de pouvoirs de décision aux élus locaux qui, eux, connaissent bien, s'investissent et aiment leur territoire.

Être Maire c'est écouter, les bonnes comme les mauvaises nouvelles, être là pour les moments de la vie importants qu'ils soient agréables ou plus tristes, et de voir, de sentir que cette année 2023 a été éprouvante pour chacun d'entre vous, d'entre nous.

La loi de finances votée tous les ans par l'Assemblée Nationale a augmenté les bases pour nos 34 955 communes servant au calcul de l'impôt local, votre porte-monnaie en a souffert et cette hausse de plus de 7% est due à l'inflation. Nous n'y pouvons rien, l'Etat le décide. Je trouve donc indécent qu'on le reproche au Conseil Municipal. Depuis notre élection, nous n'avons pas augmenté ces taux des bases locales et je peux vous promettre qu'aucune autre hausse ne sera appliquée par la Commune en 2024 pour ne pas vous asphyxier un peu plus dans ce contexte inflationniste.

Ceci est possible grâce aux efforts très importants que j'ai demandés à chacun de mes adjoints. Je tiens à les remercier ainsi que nos Secrétaires de Mairie et nos Agents car ce n'est pas le plus beau rôle au sein d'une équipe de tenir le tiroir-caisse mais il est nécessaire.



L'éducation de nos enfants constitue aussi une priorité dans notre action et nous ne relâcherons pas nos efforts dans la mesure de nos moyens pour offrir les meilleures conditions possibles d'apprentissage. Je fais de l'entretien et de la rénovation de notre école, patrimoine communal, un sujet majeur, car étudier dans de bonnes conditions et dans un cadre agréable, cela fait aussi partie de la réussite scolaire. C'est dans cette optique que nous intervenons au quotidien pour entretenir les bâtiments qui accueillent nos élèves.

La vie d'un village, c'est aussi sa vie économique. Je veux ici parler des entreprises, des artisans, de tous les agriculteurs, des commerçants, des professions libérales qui travaillent pour le rayonnement de Vayres. VOUS tous faites notre richesse grâce à la diversité de vos entreprises et je tiens à vous adresser mes sincères remerciements car vous êtes les acteurs de notre bien-être malgré les difficultés qui perdurent. L'installation d'un médecin, l'ouverture d'un bar-restaurant, la reprise du salon de coiffure : de nombreuses communes pourraient nous les envier.

Dans le domaine des économies d'énergie, nous avons mené des actions et reçu les audits afin de limiter nos consommations d'électricité et de chauffage et allons engager des travaux tant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics que sur l'éclairage et le passage en LED de l'ensemble des luminaires de la commune.

La communication est essentielle dans la vie d'une commune. J'ai bien conscience que nous vivons dans un monde en mouvement, où les nouvelles technologies ont la capacité de rapprocher les citoyens et accélérer le partage de l'information, mais la désinformation ne doit pas la supplanter et les réseaux sociaux ne devraient pas être le déversoir de propos diffamants envers l'action que nous menons depuis mai 2020.

Enfin, parler de communication et de cohésion, c'est évoquer son meilleur relais : le tissu associatif. Les associations sont l'incarnation même du lien social. Elles jouent un rôle prépondérant dans la vie de la cité. Merci d'animer si régulièrement et de manière si variée notre commune, vous êtes les garantes de notre vitalité.

Les projets sont nombreux, nos ambitions intactes, notre volonté affirmée. Il y aurait encore tant de choses à dire. Et je suis consciente que beaucoup d'actions doivent encore être abordées mais sans grever les finances publiques. Au même titre que vous gérez au mieux et « en bon père de famille » vos finances personnelles, il en est de même pour une collectivité car quand il n'y a pas d'argent de côté, il est irresponsable d'endetter une commune.

Comme il est de tradition, et avec une profonde sincérité, je vous souhaite au nom de tous les Agents et du Conseil Municipal une année belle et heureuse, remplie de joie, de petits et grands bonheurs, de réussite dans vos projets et ce qui me paraît indispensable... une année empreinte de Solidarité et d'Humanité pour nous permettre de traverser ensemble, unis et forts, les crises qui se succèdent.

Meilleurs Vœux 2024 et restons confiants en l'avenir !

Vanessa LANNETTE MICHAUT

Même si, dans les communes de moins de 1000 habitants, le Maire n'est pas tenu de réserver un espace à l'expression des conseillers d'opposition dans le bulletin municipal de la commune :

Le mot de l'opposition

C'est à la suite des élections du 17 septembre que l'ensemble de notre groupe « Naturellement pour vous » fait son entrée au Conseil municipal.

Comme vous le savez, c'est un véritable camouflé et désaveu pour la municipalité en place, puisque aucun des candidats soutenus par celle-ci ne sont élus.

De ce fait la liste sur laquelle madame la maire a été élue en 2020, est au jour d'aujourd'hui minoritaire, cinq élus sur quinze!

De notre point de vue, l'équipe dirigeante actuelle devrait en tirer les conséquences, elle doit écouter les citoyennes et citoyens Vayrois et respecter la démocratie en remettant son mandat au vote du nouveau conseil.

Comme nous l'avions annoncé pendant la campagne électorale, c'est dans l'opposition que nous nous sommes présentés, nous avons été élus en tant que telle, et c'est au sein du Conseil Municipal, le seul endroit où l'on peut exprimer les choses publiquement, que nous mènerons notre action.

C'est dans le respect de cette institution que nous assumerons notre rôle et serons particulièrement exigeants sur les choix budgétaires, les choix d'investissements mais aussi vigilants sur les éventuels conflits d'intérêts au sein de l'assemblée. Il est nécessaire d'avoir une approche et une écoute au plus près de la population afin de faire du lien social une priorité, ce à quoi nous nous engageons par des rencontres régulières de nos administrés.

Vous pouvez compter sur les élus du groupe « *Naturellement pour vous* » pour être à votre écoute, faire entendre votre voix et pour agir autrement dans un esprit de cohésion sociale dans l'intérêt général des Vayroises et Vayrois.



ATTENTION

Mise en garde contre le **démarchage abusif** : réfection des toitures, isolation, détecteurs de fumées, installation de panneaux photovoltaïques, installation de la fibre, calendriers ... N'hésiter pas à contacter la mairie ou la gendarmerie (05.55.00.00.02) ou directement le 17.

En vertu de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L211-21 et L211-22 du Code Rural, la **divagation des animaux domestiques** est interdite sur le territoire de la commune. Tout animal trouvé sur la voie publique pourra être conduit, sans délai, à la fourrière et les propriétaires seront passibles d'amende.

Lutte contre les **frelons asiatiques** : voir l'article page 26.

Le **brûlage des déchets verts** est interdit tout au long de l'année sur l'ensemble du département.

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le **tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.**

Les Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 5 décembre 2022

1. Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2022

Il n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. Participation aux fournitures scolaires des élèves inscrits au collège de Rochechouart

20 élèves vayrois fréquentent le collège de Rochechouart. La prise en charge est de 16 € par élève. Approbation à l'unanimité.

3. Appartement n°21 rue Gloire de France : fixation du loyer

Décision unanime de le louer à Madame Angélique COUSSIT à compter du 20/12/2022 et fixation du loyer mensuel à 600 €.

4. Modification du tableau des effectifs : avancement de grades

Considérant qu'un agent du service technique a la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade, décision unanime de modifier le tableau des effectifs du personnel : Adjoint technique principal de 2ème classe temps complet -1 poste / Adjoint technique principal de 1ère classe temps complet + 1 poste.

5. Déclassement d'une voie communale au lieu-dit Les Monts

Vu l'article L2131-2 du CGCT et l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, Vu la demande de M. Jean-Pierre JALLAGEAS, Considérant que cela a pour conséquence la non-affectation totale de la voie à la circulation générale et que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause. Déclassement, unanime, avec précision que cela ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie.

6. Aliénation du chemin aux Fromentaux

Vu la demande de M. Jean-Pierre JALLAGEAS du 28/11/2022, Vu

le courrier de M. Jean-François BOULLU renonçant à l'acquisition du chemin, Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique du 19/11/2013 au 10/12/2013, que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public dès lors qu'il n'est plus utilisé comme voie de passage ou de randonnée, approbation unanime de l'aliénation du chemin au profit de M. JALLAGEAS et fixation du prix de vente à 0.50 € le mètre carré plus frais de géomètre et d'actes.

7. Cabinet médical : demande de subventions

Vu la délibération n°59 du 7/11/2022, le projet peut être inscrit dans le CRTE de la CC POL ce qui pourrait permettre de demander une subvention au titre de la DSIL. Sollicitation unanime.

8. Création de logements communaux

Aménagement possible de 2 logements communaux au 1er étage, au-dessus du cabinet paramédical. Validation unanime du projet.

9. Informations diverses

* Conseil d'école le 18/11 : 32 élèves. Le Maire précise qu'elle s'opposera à une fermeture de l'école par l'Education Nationale.

* Le Comité des fêtes a fait une demande écrite pour l'installation d'une prise électrique dans le local sous la salle des fêtes.

* Marché de Noël : stand de la Mairie pour la vente des produits issus de la Châtaigneraie.

* Remis des arbres de naissance le 7/01/2023.

10. Questions diverses

Michel BERLAND demande l'organisation s'il y a des coupures d'électricité. Nombreuses réunion du Maire avec la Préfecture.

Conseil Municipal du 17 décembre 2022

1. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2022

Il n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité..

2. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Autorisation unanime, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

3. Versement d'une subvention d'équilibre : budget Lotissement

Vu les articles L.2221-4 et L.2221-2 du CGCT et vu la comptabilité M14, Considérant qu'il y a lieu d'équilibrer le budget annexe du lotissement pour donner suite à la vente de trois lots, proposition de verser une subvention de 26 680 € du budget principal au budget

lotissement. Approbation unanime.

4. Informations diverses

* Marché de Noël : remerciements aux personnes présentes, recette d'environ 230 € (Châtaigneraie), réussite globale et bonne organisation précisée par Michel COIFFIER. Prochaine édition le 10/12/2023.

* Mégisserie : Compte-rendu du CA par Gaëlle VOISIN.

* Critérium départemental running : Roc Athlé souhaite l'organiser sur la commune le 08/07/2023. Participation de 1000 € de la commune. Cela permettra de faire la promotion de la commune.

* Karine BOULESTEIX informe qu'un groupe musical cherche une salle pour répéter les 2 et 23/04/2023. Accord du Conseil.

Conseil Municipal du 4 février 2023

1. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2022

Il n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. Redevance d'occupation du domaine public : approbation du contrat de bail de droit commun

Demande par API TECH d'implanter un distributeur à pizzas en face du 30 rue Belles Roses. Proposition de convention d'occupation du domaine public fixant le lieu, l'obligation faite à l'exploitant de contracter un police d'assurance garantissant les risques majeurs, la fixation d'un loyer annuel de 3700 € et d'une durée de 2 ans reconductibles. Autorisation à 11 voix pour et 1 abstention.

3. Recrutement d'un agent contractuel pour la gestion des espaces verts et de l'atelier

Compte tenu de l'accroissement de travail pendant la période printanière, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique rattaché aux

espaces verts à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique du 01/03 au 30/04/2023, en catégorie C. Validation unanime.

4. Création d'un poste au service technique

Proposition de la création d'un emploi de responsable des services techniques à temps complet à compter du 01/05/2023, pour diriger, coordonner et animer l'ensemble des services techniques et piloter les projets techniques de la collectivité. Adoption unanime.

5. Travaux de rénovation énergétique l'éclairage public sur l'ensemble de la commune : demande de subventions

Nécessité de réaliser des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public, le parc de luminaires étant très ancien et énergivore. Avis favorable et autorisation de solliciter le SEHV et la Préfecture dans le cadre du fonds vert, à l'unanimité.

6. Travaux de rénovation énergétique de l'école Pierre de Ronsard : demande de subventions

Nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique de l'école, le chauffage étant vétuste et énergivore. Avis favorable et autorisation de solliciter le conseil départemental (CTD) et la Préfecture (DETR, DSIL et fonds vert), à l'unanimité.

7. Travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente Henri Bonneteaud : demande de subventions

Nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente, le chauffage et le système d'extraction étant vétustes et énergivores. Avis favorable et autorisation de solliciter le conseil départemental (CTD) et la préfecture (DETR, DSIL et fonds vert), à l'unanimité.

8. Informations diverses

* Lecture des remerciements de la famille SOURY suite aux obsèques de François SOURY.

*Gaëlle VOISIN interroge le Maire sur la suite à donner au rapport du district de foot. Dans l'immédiat, les barrières du stade (dégradées par la chute d'arbres) doivent être remises en état. Par ailleurs, la commune n'a pas l'obligation d'effectuer les travaux, le stade étant déjà conforme et précision que personne ne s'est manifesté au niveau du club.

*Vincent NORMAND demande s'il y a une avancée sur le projet de centrale photovoltaïque de la Treille. Pas plus de précisions à ce jour. L'enquête publique est ouverte depuis le 24/01 jusqu'au 23/02/2023 à la mairie d'Oradour sur Vayres. Corfu Solaire vient en mairie le 14/03/2023 pour parler de l'évolution du projet. Bernard ROYER demande si la position de la commune peut être affichée ou si la commune doit avoir un avis sur ce projet. Madame le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas à délibérer car le projet n'est pas situé sur la commune.

Conseil Municipal du 4 mars 2023

1. Approbation du procès-verbal du 4 février 2023

Il n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. Investissement 2023 : inscription au budget primitif

Demandes de subventions : Travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune / école Pierre de Ronsard / Salle polyvalente.

3. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de gestion de la Haute-Vienne

A l'unanimité : adhésion, autorisation de signer la convention, prise en considération que les recours contentieux formés contre les décisions individuelles qui concernent la situation de ses agents sont obligatoirement précédés d'une tentative de médiation et décision que la collectivité rémunérera le CDG à chaque médiation engagée au tarif en vigueur au jour de la saisine.

4. Modification de la délibération n°55 du 7 novembre 2022

La surface de la parcelle n°9 cadastrée section A n° 2043 est de 1301 m² et non de 1280 m².

5. Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, décision unanime d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et de déterminer le niveau de recrutement et de rémunération.

6. Informations diverses

* Conseil d'école le 24/02/2023 : 35 élèves à la rentrée. Projet d'Anne Costes : représentation le 16/06 à la salles des fêtes de Vayres puis le 23/06 à celle de Chéronnac. Sortie financée par VIC le 02/05 à Cassinomagus. Le 13/06 visite du Parc du Bougnat au Bugue.

* Maison de la Réserve de Rochechouart : présentation le 12/04.

Conseil Municipal du 1er avril 2023

1. Approbation du procès-verbal du 4 mars 2023

Il n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. Adressage du lotissement des Eglantiers

Décision unanime de numéroter les parcelles du lotissement suivant le plan présenté et annexé à la délibération.

3. Organisation du temps scolaire à la rentrée scolaire 2023

Décision unanime de reconduire le régime dérogatoire soit la semaine de 4 jours et de maintenir les horaires d'ouverture de l'école.

4. Transport scolaire : évolution des tarifs

Rendue nécessaire dans un contexte inflationniste qui impacte le secteur des transports publics, la hausse sera étalée sur 3 années scolaires avec une évolution annuelle de 3.5 %. Afin d'inciter les familles à inscrire leur enfant le plus tôt possible (avant le 20/07), les frais de dossier seront portés à 24 € et tarif unique de 24 € pour les inscriptions après les vacances de printemps. Approbation unanime de la nouvelle grille tarifaire et fixation des participations de la commune d'après le tableau joint à la délibération.

5. Convention d'action spécifique : salle des fêtes et école

Sollicitation unanime de la maîtrise d'œuvre du SEHV (service ESP87) pour la réalisation d'une étude approfondie pour l'école et la salle des fêtes concernant les possibilités de rénovation thermique et de remplacement des installations techniques en vue de répondre aux critères d'exigence des éventuels financeurs.

6. Approbation des comptes de gestion : budget principal et lotissement

Considérant les identités de valeurs avec les écritures des comptes administratifs 2022, approbation unanime du compte de gestion 2022 du budget principal et du budget lotissement.

7. Approbation des comptes administratifs : budget principal et lotissement

Les CA sont soumis à l'assemblée par Michel COIFFIER : approbation unanime.

8. Affectation des résultats de fonctionnement pour le budget principal et le lotissement

Budget commune : Décision unanime d'affecter une partie de l'excédent de clôture du fonctionnement d'un montant de 160 060.39 € : 83 250.00 € à l'article 1068 en recette d'investissement / 76 810.39 € en recette de fonctionnement (ligne 002) / Reprise du déficit d'investissement soit 33 250.22 € (ligne 001).

Budget lotissement : Décision unanime de reprendre le déficit de clôture soit 61 625.98 € en dépenses d'investissement (ligne 001) et d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 234.80 € en recette de fonctionnement (ligne 002).

9. Vote des taux d'imposition

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales, décision unanime de maintenir les taux et de les fixer comme suit pour 2023 : 32.59% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâtie / 68.99 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties /12.00 % pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

10. Subventions attribuées aux associations

Décision unanime d'attribuer les subventions suivantes :

USV 100 €, Amicale des anciens de l'USV 100 €, ACCA 100 €, Comité des Fêtes 100 €, Amicale Laïque 100 €, ACPG 100 €, Vayres à Pieds 100 €, Vayres Initiatives Culturelles 100 €, Les Roses d'Automne 100 €, Amicale Bouliste de Vayres 100 €, Tumbili 100 €, Sœurs de Cœur 100 €, Vayres à soi 100 €, Coopérative scolaire 100 €, Amicale personnels territoriaux 100 €, FNATH 70 €, Donneurs de sang 70 €, Lieutenants de l'ouvrier 70 €, Pouce travail 70 €, Maison Familiale Rurale 70 €, Les restos du Cœur 70 €, Divers 500 €.

11. Vote des budgets principal et lotissement

Vote à 10 voix pour et 1 abstention (Bernard ROYER concernant la charge salariale) d'adopter le budget primitif 2023 de la commune de Vayres. Budget principal : Fonctionnement 758513 € / Investissement : 582672 €. Interrogation de Bernard ROYER sur le recrutement du nouvel agent notamment en termes de production de travail, de rapidité de réalisation. Gaëlle VOISIN précise que c'est difficilement quantifiable, notamment le travail réalisé par Michel COIFFIER. Le Maire précise qu'un adjoint au Maire est présent pour superviser mais pas gérer au quotidien le fonctionnement du service. Vincent NORMAND demande quel sera le niveau de décision, de pouvoir du nouvel agent : le Maire répond qu'il s'agit d'apporter un nouveau fonctionnement plus efficace et efficient, un audit de ce qui existe va être réalisé.

Budget lotissement : Adoption unanime. Fonctionnement 75636 € /

Investissement : 134488 €.

12. Informations diversess

* Lecture du courrier de M. BETANCORT concernant le cabinet de kinésithérapie notamment des travaux d'isolation du local. Le Conseil demande des précisions sur la consommation électrique du bâtiment. Il précise que cette année l'hiver a été plus rigoureux en plus de l'augmentation énergétique. Un courrier va lui être adressé.

* Réunion de la Réserve Naturelle Nationale le 12/04.

* 75ème congrès des ACPG dimanche 16 avril à Saint Mathieu.

* Dépôt de gerbe à l'occasion de la journée annuelle des sapeurs-pompiers de Saint-Mathieu.

* Réfèrent au SYDED : le conseil ne se prononce pas.

* Les travaux de rénovation du chemin PDIPR à Merlis commenceront vers le 15/05. Bernard ROYER précise qu'il pensait que le budget se votait indépendamment en fonctionnement et en investissement. Même si le budget a été monté avec des projets d'actualité, il regrette qu'aucun budget n'a été alloué pour la réfection des chemins. Il aurait donc voté contre le budget investissement. Michel COIFFIER précise que l'entretien courant n'a pas été fait et que cet été il faudra refaire les saignées pour préserver les chemins. Si les fossés et les évacuations sont refaits, nous n'aurons plus besoin de refaire complètement les chemins. Le budget va être alloué en fonctionnement et non en investissement.

Conseil Municipal du 6 mai 2023

1 Approbation du procès-verbal du 4 mars 2023

Il n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. Attribution de compensation de la CC POL

Décision unanime de fixer les montants des attributions de compensation pour l'année 2023. Les montants ainsi déterminés sont détaillés dans le tableau, pour la commune de Vayres l'attribution de compensation est de 44 443.45 €, les crédits seront constatés au budget de l'exercice en cours en bureau communautaire.

3. Projet de périmètre de protection de la Réserve Naturelle Nationale de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon

Considérant la présentation du projet en Conseil Municipal le 12/04/2023, considérant l'intégration du projet au plan de gestion 2021-2030 de la réserve naturelle et l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine, considérant la richesse du patrimoine géologique lié à l'astroblème sur le territoire de la commune de Vayres, considérant la nécessité pour l'Etat de conduire une enquête publique pour mener à bien ce projet, approbation à 3 abstentions et 7 voix pour, et position définitive à la suite de l'enquête publique.

4. Vente de la parcelle section A n°574

Considérant la demande du 14/04, considérant l'estimation du bien établie par le service des Domaines par courrier en date du 24/04, considérant que ladite parcelle n'est pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal, approbation unanime du prix proposé de 2 270 € et autorisation de la cession de la parcelle à M. François WINTERSHEIM et à Mme Cécilia WIASTERSHEIM.

5. Vente des parcelles section G 91,92 et 319

Considérant la demande de M. Robert GIRY, considérant que lesdites parcelles ne sont pas susceptibles d'être affectées utilement à un service public communal, proposition d'un prix de vente à 0.30 € le mètre carré, approbation unanime du prix proposé de 2 421.90 €, et de la cession à M. Robert GIRY.

6. Numérotation de parcelles dans le bourg et aux Monts

Il convient pour faciliter le repérage, le travail des préposés et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Il est nécessaire d'attribuer une adresse au bâti cadastré section F n°1191 aux Monts et rue Raymond Poulidor pour la parcelle cadastrée section A n°574. Décision unanime de numérotter la parcelle F n°1191, 4 bis Les Monts et la parcelle A n°574, 3 rue Raymond Poulidor.

7. Réfèrent déontologie

Dépourvu de pouvoir de sanction, le réfèrent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat. Il peut également conseiller les élus sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts. Le réfèrent déontologue peut également les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs mandats. Il appartient à chaque collectivité et établissement public local de désigner ce réfèrent déontologue par délibération au plus tard le 01/06/23. Le CDG assurant cette mission, la commune se rapprochera de lui en cas de besoin.

8. SYDED : Choix du réfèrent pour le projet de territoire économie circulaire

Le projet de territoire économie circulaire s'articule autour de 2 idées majeures : créer une synergie entre les acteurs du territoire et entamer la transition du déchet vers la ressource. Madame le Maire sera référente auprès du SYDED sur le projet de territoire économie circulaire, Michel COIFFIER son suppléant.

9. Informations diverses

* Un nouveau conteneur dédié aux cartons sera installé, à titre expérimental, au niveau du champ de foire courant juin 2023.

* Association P@tch`work : cette association organise des

permanences en milieu rural pour apporter un soutien numérique diversifié ainsi qu'une aide administrative. Salle des associations 2 samedis par mois.

*Courrier de la locataire du salon de coiffure : résiliation du bail.

*Gaëlle VOISIN demande si les dons de tissus pour l'école sont

toujours acceptés, Karine COURTEY confirme.

* Bernard ROYER demande si les tables et leurs supports peuvent être remis dans la salle des fêtes. Réponse négative : augmentation de la surface de la salle lors des manifestations.

* Bernard ROYER met fin à sa fonction de conseiller municipal.

Conseil Municipal du 3 juin 2023

1. Approbation du procès-verbal du 6 mai 2023

Il n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. Cabinet médical : détermination du montant du loyer

La commune a entrepris la réalisation d'une maison médicale afin d'améliorer et de diversifier l'offre de soins sur son territoire pour répondre aux besoins de la population. Fixation unanime du montant du loyer à 680 € mensuel.

3. Election complémentaire partielle

Suite à la démission de Bernard ROYER, la commune est tenue de réaliser des élections complémentaires partielles. Dans l'attente de l'arrêté préfectoral début juillet, le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture a transmis les dates des prochaines élections : les 17 et 24 septembre 2023. Le dépôt de candidature à la Sous-Préfecture se fera les 29 et 30 août.

4. Informations diverses

* Distribution des sacs d'ordures ménagères à partir du 6/06 au domicile des habitants des villages et à la Maire pour le bourg.

* Collecte des ordures ménagères : à compter du 05/06, les tournées de collectes sont modifiées suivant les villages.

* Bilan de mi-mandat : Distribution aux administrés à compter de la semaine prochaine.

* Gaëlle VOISIN informe le Conseil que l'école organise un spectacle le 16 et 23/06. 38 enfants pour la rentrée et "Notre école faisons-la ensemble" : subvention de 15000 € pour financer du mobilier et un tableau interactif mobile.

* Visite du Maire de Caudrot : Jérémie GAILLARD a fait étape à Vayres le 25/05. Le député Stéphane DELAUTRETTE est venu s'entretenir avec lui en mairie.

Conseil Municipal du 8 juillet 2023

1. Approbation du procès-verbal du 3 juin 2023

Il n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. « L'école faisons-la ensemble » approbation de la convention

L'Académie de Limoges a validé le projet présenté par l'école de Vayres compte tenu de sa richesse et de son intérêt pour ses élèves. Ce projet va bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 15 000 € dans le cadre du FIP. Validation unanime de la convention.

3. Budget communal : décision modificative n°1

Décision unanime : Section investissement : Recettes : Chapitre 13 article 1321 : + 15 000, Chapitre 021 : + 2 000, Chapitre 16 article 1641 : - 2 000 / Dépenses : Chapitre 21 article 2183 : + 7 500, Chapitre 21 article 2184 : + 7 500, Chapitre 040 article 2111 : +2 500, Chapitre 23 article 2315 : - 2 500.

4. Location du salon de coiffure

Le local est vacant depuis le 01/07, travaux à prévoir. Fixation unanime du loyer à 400 € par mois à Madame GOURREAU.

5. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

À l'initiative du responsable du SGC de Saint-Junien, la commune de Vayres a été fléchée pour adopter au 1er janvier 2024 la nomenclature M 57, les prérequis nécessaires au niveau comptable étant favorables à cette évolution. Elle bénéficiera d'un accompagnement personnalisé par les services de la DDFIP. Adoption unanime au 01/01/2024 de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour les budgets de la commune appliquant actuellement l'instruction M14 avec maintien des modalités de vote de droit commun, par nature et par chapitre globalisé, du budget municipal et de ses budgets annexes M14, choix du plan comptable développé et autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

6. Approbation de la convention Territoriale Globale entre la CAF, les communes et la CC POL

La CAF formalisait son partenariat par la signature de Contrats enfance jeunesse (CEJ). Désormais, ce partenariat prend la forme d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui doit s'adapter au fractionnement des compétences et renforcer la lisibilité et

l'efficacité de l'intervention globale de la CAF pour les familles. Approbation unanime du principe de conventionnement CTG et autorisation de la signer.

7. Contrat de dépôt-vente de produits issus de la châtaigneraie

L'association « Comité des Fêtes et Animations Les Salles Lavauguyon » a sollicité le Maire pour mettre des sachets de châtaignes en dépôt-vente. Avis favorable unanime pour le dépôt-vente de sachets de 250 g de châtaignes au sein du Prieuré pendant la saison estivale du 20 juin au 10 septembre 2023.

8. Participation financière au portage de repas à domicile

Vu l'arrêt du service de portage de repas le 03/07 par la Croix Rouge, considérant la continuité du service proposé par UNA OUEST 87 dès le mardi 04/07, une subvention est nécessaire pour le maintien de l'accès au service des usagers de la commune. Validation unanime d'une subvention à UNA OUEST 87 de 482.13 € pour 2023.

9. Critérium départemental running

Considérant l'organisation du Critérium départemental running le 08/07, attribution d'une subvention de 1000 € à 6 voix pour, une voix contre et 1 abstention.

10. Projet Erasmus : régularisation des versements

Considérant la convention de partenariat pour le projet Erasmus, les montants accordés par l'Agence nationale ERASMUS +, les transferts budgétaires, les montants finaux de subventions pour chaque partenaire et leurs versements, nécessité de régulariser les versements à la suite des transferts budgétaires et présentation de l'avenant à la convention. Validation unanime, la commune versera la somme de 2637.63 € à l'association Aux couleurs du Deba.

11. Cession d'une parcelle à Laudonie

Considérant le courrier en 23/05 de M. et Mme HAMILTON pour acquérir la parcelle D 1012 à Laudonie et que celle-ci n'est pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal, fixation unanime du prix à 1452 € et autorisation de la cession à M. et Mme HAMILTON.

12. Projet de loi « Plein Emploi » : vœu pour un moratoire

Le projet de loi « Plein Emploi » (07/06) contient plusieurs dispositions modifiant profondément le service public de l'emploi,

par la création notamment d'un réseau « France Travail », qui succédera à Pôle emploi à partir du 01/01/2024 et au plus tard d'ici le 01/01/2025. Les bénéficiaires du RSA y seront automatiquement inscrits, ce qui amènera à regrouper un certain nombre d'aides sociales, comme l'assurance chômage, le RSA, les allocations destinées aux jeunes ou aux personnes en situation de handicap, sous prétexte de faciliter la coopération entre l'Etat, les Départements ou les organismes compétents. La structuration de ce réseau suscite une grande inquiétude du fait de son manque de lisibilité. Les missions locales, qui effectuent un travail irremplaçable de détection, d'accompagnement et de formation des jeunes de 16 à 25 ans, notamment en milieu rural, deviendraient des « opérateurs associés » de France travail, sans que l'articulation soit précisément définie. Il est à craindre que l'Etat exerce ainsi une tutelle sur ces structures qui sont pourtant présidées par des élus locaux. De la même façon, le rôle et l'autonomie des MDPH, intégrées à ce nouveau dispositif, serait revu. Cette inquiétude est partagée par les Régions, compétentes en matière de formation professionnelle. Par la voix de leur association nationale, celles-ci se sont opposées au texte, qu'elles jugent « flou, régressif et recentralisateur ». Aussi, les élus du Conseil Municipal de la commune de Vayres font part de leur inquiétude quant aux conséquences pour nos concitoyens de cette fusion des différents services publics de l'emploi et rappellent que les collectivités et organismes actuellement chargés de ces missions les exercent avec efficacité et au plus près des usagers ; ce qui ne sera pas le cas dans un dispositif qui apparaît extrêmement centralisé et déshumanisé.

Les élus du Conseil Municipal demandent donc un moratoire sur le projet de loi « plein emploi ». Adoption unanime de ce vœu.

13. Elaboration des zones d'accélération des Energies Renouvelables

Information de la tenue de la visioconférence animée par la Préfecture le 01/07 concernant la mise en application de la loi du 10/03 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. La commune doit recenser les parcelles qui pourraient accueillir du photovoltaïsme ou de l'éolien.

14. Informations diverses

* Madame le Maire informe le conseil de la visite de Bernard ROYER pour lui expliquer les raisons de sa démission, sa position par rapport aux chemins et au budget qu'il ne validait pas.

* Audit de la trésorerie : les saisies sont correctes et de bonne qualité.

* Don de 150 € à la commune par le Bistrot Limousin : lecture du courrier.

* Comptage de la vitesse dans le bourg : lecture du compte-rendu transmis par les services du Conseil Départemental. La vitesse moyenne enregistrée est de 43 km/h.

* Madame le Maire informe le Conseil de l'installation de 4 éoliennes à Saint Mathieu.

* Budget 2024 : une réflexion doit être menée pour trouver des solutions pour créer des recettes supplémentaires.

* Gaëlle VOISIN fait le compte rendu du CA de la Mégisserie, la directrice vient en mairie le 11 juillet.

Conseil Municipal du 9 septembre 2023

1. Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2023

Il n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. Modification de la délibération n°31 fixant le montant du loyer de la maison médicale

Demande du docteur Chrystelle MARTIN de réduire le tarif de location. Proposition d'abaisser le loyer à 485 €, tarif qui correspond aux prix pratiqués dans le secteur. Vincent NORMAND vote contre : les locaux sont neufs et la commune ne doit pas tout donner. Il ne voit pas pourquoi elle n'a pas été ailleurs dans ce cas-là mais il ne voit pas bien où. Mélanie ICHÉ vote contre : montant peu élevé pour exercer sa profession dans de bonnes conditions, revenir sur celui-ci après avoir engagé des travaux de rénovation semble également déplacé. Nous ne gagnons pas un médecin sur le territoire mais seulement un médecin qui déménage de Cussac à Vayres car en désaccord sur des choix politiques. Sa venue est une bonne chose pour l'ensemble des administrés mais sur le principe ce n'est pas à la commune d'assumer la différence de loyer et les taxes qui augmentent. Nous avons déjà coupé la poire en deux en fixant le montant du loyer à 580 €, ce n'est pas au médecin de fixer le montant de son loyer. Gaëlle VOISIN, Karine COURTEY et Andrée CARDOSO précisent que le loyer de la maison médicale ne peut pas être supérieur à celui du cabinet de kinésithérapie. Karine BOULESTEIX rajoute qu'il n'est pas concevable de passer à côté de l'opportunité d'avoir un médecin sur notre commune. Fixation à 7 voix pour et 2 voix contre du loyer à 485 € mensuel.

3. Vente d'une parcelle au lieu-dit Les Monts

Considérant la demande de M. Jean-Pierre JALLAGEAS pour acquérir la parcelle F 1193 de 32 m² située aux Monts, ladite parcelle n'étant pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal, fixation unanime du prix à 1 € le m² et autorisation de la cession à M. Jean-Pierre JALLAGEAS.

4. Transports scolaires : approbation de l'avenant n°3

La proposition d'avenant n°3 modifie l'article 2 : « La présente convention est reconductible par tacite reconduction jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2025-2026 selon le calendrier établi par l'Education Nationale » et l'article 4.2.1 : « Sous réserve d'une décision contraire de la Région, il est rappelé qu'après le 20 juillet les parts familiales seront majorées conformément au règlement régional des transports scolaires ». Approbation unanime.

5. Location de la salle des fêtes aux associations communales

Décision unanime de la gratuité de la salle polyvalente aux associations communales de Vayres pour leurs manifestations. La cuisine reste à 55 €, le chauffage à 60 € et les couverts à 0.50 €.

6. FPIC

Cette année, le montant du prélèvement communal (600 089 €) et intercommunal (436 475 €) est de 1 036 564 €, la commune de Vayres est contributrice à hauteur de 14 475 €.

7. Informations diverses

* Andrée CARDOSO informe que la rentrée scolaire s'est bien passée pour les 36 élèves.

* Maison médicale : installation du médecin le 25/09.

* Bar : Andrée CARDOSO informe qu'il y a plus de travaux que prévus, date d'ouverture décalée à une date non connue à ce jour.

* Salon de coiffure : majorité des travaux en régie.

8. Questions diverses

* Karine COURTEY informe qu'elle n'est pas démissionnaire de son poste d'adjoint contrairement aux informations qui circulent.

* Jacques PENICHOU demande ce qu'il en est de la servitude à Bonnefond car des habitants l'ont interpellé à ce sujet : précision de Madame le Maire qu'il n'y a pas de problème concernant cette servitude et recommande aux habitants de s'adresser au secrétariat de mairie pour ces questions d'urbanisme.

Conseil Municipal du 23 septembre 2023

1. Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2023

Vincent NORMAND dit que nommer personnellement les conseillers exprimant un avis dans la transcription du procès-verbal est une bonne chose, Madame le Maire précise que ce sera formulé ainsi sur les prochains procès-verbaux. Il n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. Mise en place des conseillers élus le 17 septembre 2023

Madame le Maire félicite les nouveaux élus puis fait la lecture de la Charte de l'élu local qui synthétise les droits et les devoirs d'un conseiller municipal. Elle demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Jean-Pierre RÉJASSE : le procès-verbal est voté à l'unanimité alors qu'ils ne sont pas installés, et que, dans ce cas-là, il y aura cinq abstentions, ce qui paraît logique. Madame le Maire dit que les nouveaux élus ne se sont pas exprimés. Il précise qu'ils ne sont pas encore installés car le tableau du Conseil n'a pas été présenté, et qu'ils n'ont donc pas à s'exprimer. Lecture du tableau du conseil : **voir page 8**. Gaëlle VOISIN dit que les membres du Conseil Municipal sont installés par rapport à un nombre de suffrages et pas par rapport au pourcentage, il y avait moins de votants il y a trois ans. Fabrice PÉNICHON précise que le contexte est complètement différent. Madame le Maire informe les nouveaux élus de l'envoi du livret du Statut de l'élu par mail néanmoins un exemplaire papier est consultable en Mairie. Fabrice PÉNICHON fait une déclaration au nom du groupe « Naturellement pour vous » : « Madame le Maire, Chers collègues, Un tsunami est passé... Ce 17 septembre 2023, un tsunami est passé sur Vayres... Mais revenons un peu en arrière, aux élections municipales de 2020. Deux listes sans étiquette s'affrontent. Les votes se déroulent ; les résultats sont assez équilibrés ; un conseil municipal est mis en place avec huit élus de la liste d'où est issue notre maire et sept élus de l'autre liste engagée dans l'élection. Mme Vanessa LANNETTE est élue maire et la mandature commence. Sur le plan politique, après s'être présentée aux élections départementales de juin 2021 soutenue par le parti LR Haut-Viennois, quelle ne fut pas notre surprise de lire dans la presse régionale que le maire de Vayres apportait son parrainage à Éric Zemmour lors de la présidentielle de mai 2022, ce qui est son droit le plus absolu, mais qui déboussola nombre de citoyens Vayrois. Sur le plan communal, nous sommes frappés par ses méthodes assez autoritaires, qui ne laissent souvent que très peu de place aux échanges et à la discussion. Lors des conflits de voisinage les médiations accompagnées par les forces de l'ordre surprennent dans notre campagne. Tout comme le flicage de nos agents municipaux qui se trouvent tracés par des balises GPS, là encore la méthode surprend, ainsi que la mise en place d'un permis à points favorisant la sanction plutôt que la valorisation de nos enfants pendant la pause méridienne. Tout cela nous amène à nos élections complémentaires du 17 septembre. Deux équipes se sont affrontées et deux alternatives ont été proposées aux Vayroises et Vayrois. D'une part nos adversaires souhaitant poursuivre l'action du conseil en place. D'autre part notre groupe en opposition, ayant comme préoccupations principales : l'intérêt de tous, l'écoute, le dialogue, et la confiance. Et là..., le tsunami passe ! Tranquille et violent !

Les urnes ont parlé, les résultats sont sans équivoque, vous connaissez tous les chiffres. Les habitants de notre commune veulent clairement du changement. Donc vous devez en tirer les conséquences, soit par des changements au sein de l'équipe en place, pour cela la balle est dans votre camp ; soit à minima par des

changements de méthode, ce pourquoi nous avons été élus. Quant à nous, nouveaux élus de cette commune, c'est clairement en tant qu'élus de l'opposition que nous avons présenté nos candidatures aux suffrages ; c'est ainsi que nous avons été élus, et c'est ainsi que nous mènerons notre action au sein de ce conseil. Je vous remercie de votre attention. » Jean-Pierre RÉJASSE intervient pour dire qu'il pensait que les cinq nouveaux conseillers étaient rajoutés à la fin du tableau. Madame le Maire dit qu'elle ne considère pas les nouveaux élus comme l'opposition mais comme force de proposition pour poursuivre avec les élus déjà installés leur mandat car nous sommes redevables auprès de la population et non pas pour nous-même. Fabrice PÉNICHON dit que c'est dans ce sens-là que nous l'entendons, dans l'intérêt de tous, mais nous avons été élus avec une certaine position et on se doit de la tenir. Madame le Maire précise qu'elle est dans le dialogue et qu'elle communique à ce titre par mail au fur et à mesure de la semaine. Ils seront informés de ce qui se passe et précise qu'ils peuvent passer régulièrement à la mairie pour savoir ce qu'il en est car prise dans l'action elle ne pense pas à appeler tout le monde pour les informer de ce qui se passe car nous travaillons souvent dans l'urgence. Jean-Pierre RÉJASSE dit qu'il espère que Madame le Maire aura compris le message car le message des électeurs a été clair et net et pense que la sanction est qu'aujourd'hui le Conseil Municipal ne fonctionne pas comme il doit être, il faut écouter les gens et à leur contact. Pendant la campagne électorale, il est ressorti que le contact ne se fait que par lettre recommandée. Madame le Maire précise que la lettre recommandée ne vient qu'après le dialogue. Vincent NORMAND dit qu'il a eu un petit souci et pour lui il n'y avait pas de dialogue. Jean-Pierre RÉJASSE rajoute que c'est ce qu'ils ont ressenti lors de la campagne, il faut changer de méthode. Mais plutôt aller au-devant, discuter en premier avant l'autoritarisme. Madame le Maire pense que l'autoritarisme n'est pas ce qui la définit. Les médiations ont été faites à l'issue de nombreuses réunions, la seule solution pour certains problèmes a été l'intervention des forces de l'ordre quand il n'y a pas de discussion possible entre les parties (4 médiations). Carine BÉLIGAUD précise que ce qui est ressorti dans les hameaux, c'est que les personnes se sentent un peu abandonnées. Madame le Maire dit que nous passons dans tous les hameaux environ 3 fois par an et qu'elle connaît quasiment tous les habitants. Gaëlle VOISIN dit que c'est quelque chose de récurrent, c'était le constat il y a trois ans. Carine BÉLIGAUD dit que c'est le lien social. Gaëlle VOISIN précise qu'il y a trois ans, il y a eu mise en place de permanences avec les conseillers mais cela n'a pas fonctionné car très peu d'administrés venaient en mairie le samedi matin. Jean-Pierre RÉJASSE dit que les gens ne se déplacent pas en mairie, par exemple pendant la canicule de nombreuses personnes âgées n'ont pas vu d'élus. Fabrice PÉNICHON dit que ce n'est pas à un seul élu de faire le tour de la commune mais plutôt que chaque membre peut s'occuper de son village.

3. Mise en place des différentes commissions

Voir page 8. Concernant la commission d'appel d'offres, Jean-Pierre RÉJASSE dit que sur le bulletin municipal sur le compte rendu du 10 juillet 2020, il y a un président et trois titulaires et qu'il serait bien qu'un membre de l'opposition soit représenté dans la commission d'appel d'offres. Madame le Maire informe le Conseil que la désignation des membres de la commission d'appel d'offres sera présentée à la prochaine réunion après attache auprès de la Préfecture.

4. Désignation du correspondant défense

Désignation unanime de Fabrice PÉNICHON.

5. Désignation du référent développement durable

Désignation unanime de Jean Pierre RÉJASSE.

6. Désignation du référent pandémie

Désignation unanime de Vanessa LANNETTE.

7. Informations diverses

* L'enquête publique pour la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la C.C. P.O.L. se déroulera du 16/10 au 17/11/23.

La publicité se fera par affichage et le dossier sera consultable en mairie, le commissaire enquêteur sera présent à la mairie le 16 novembre 2023 de 14 h à 17 h.

*Le 21ème rallye Vienne Glane se déroulera le 24 septembre 2023.

8. Questions diverses

* Fabrice PÉNICHON souhaiterait savoir comment il faut procéder

pour s'imprégner d'un sujet ou pointer un sujet et investiguer par exemple sur la collecte des déchets qui n'est pas satisfaisante. Madame le Maire dit que toutes les idées sont les bienvenues et les invite à venir en mairie pour consulter les dossiers ou proposer des sujets qui pourraient être étudiés ensemble et présentés en réunion de Conseil. Elle précise qu'elle est présente tous les matins et sera à leur disposition.

* Jean Pierre RÉJASSE demande s'il est prévu une visite du patrimoine communale, notamment de l'école, l'atelier municipal, les appartements. Madame le Maire précise que cela est prévu sauf pour les appartements loués.

* Les inaugurations du cabinet médical et les travaux de rénovation de l'école devraient être programmées courant novembre.

* Les travaux sur le chemin de la Serpentine à Merlis sont terminés.

Les procès-verbaux complets des Conseils Municipaux sont à votre disposition à la mairie et sur le site internet de la commune (www.vayres.fr)

Les procès-verbaux n'étant publiables qu'une fois validés lors de la séance du Conseil Municipal suivante, les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 9 novembre et du 16 décembre paraîtront sur le bulletin municipal de l'année prochaine.

Tableau du Conseil Municipal

Fonction	Nom et prénom	Date de naissance	Suffrages obtenus
Maire	LANNETTE MICHAUT Vanessa	16.07.1973	195
Premier adjoint	COIFFIER Michel	23.09.1953	210
Deuxième adjoint	VOISIN Gaëlle	05.02.1980	200
Troisième adjoint	COURTEY Karine	29.09.1980	182
Conseiller municipal	PÉNICHON Fabrice	12.08.1971	287
Conseiller municipal	CHABAUDIE Claude	18.12.1952	278
Conseillère municipale	BÉLIGAUD Carine	16.12.1974	270
Conseiller municipal	RÉJASSE Jean-Pierre	20.09.1961	263
Conseillère municipale	BASGROT Cindy	29.05.1990	259
Conseillère municipale	ICHÉ Mélanie	13.06.1979	242
Conseiller municipal	SARDIN Florent	29.04.1996	227
Conseiller municipal	NORMAND Vincent	26.11.1968	218
Conseiller municipal	PÉNICHOU Jacques	06.08.1963	200
Conseillère municipale	BOULESTEIX Karine	13.07.1973	186
Conseillère municipale	MONTEIRO CARDOSO Andrée	27.01.1958	185

Commission Communales et intercommunales

Commissions communales

Travaux, voirie, chemins :

Responsable : Michel COIFFIER

Membres : Mélanie ICHÉ, Florent SARDIN, Karine BOULESTEIX, Andrée MONTEIRO CARDOSO, Jean-Pierre RÉJASSE, Fabrice PÉNICHON

Impôts et finances, statuts du personnel :

Responsable : Vanessa LANNETTE

Membres : Andrée MONTEIRO CARDOSO, Gaëlle VOISIN, Jacques PÉNICHOU, Claude CHABAUDIE, Fabrice PÉNICHON

Commissions intercommunales

Finances et prospectives :

Titulaire : Vanessa LANNETTE Suppléant : Andrée CARDOSO

Economie :

Titulaire : Vanessa LANNETTE Suppléant : Gaëlle VOISIN

Aménagement de l'espace et urbanisme :

Titulaire : Cindy BASGROT Suppléant : Mélanie ICHÉ

Gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire :

Titulaire : Vincent NORMAND Suppléant : Michel COIFFIER

Travaux- Gestion des déchets et assimilés:

Titulaire : Florent SARDIN Suppléant : Michel COIFFIER, Fabrice PÉNICHON

Groupe scolaire, cantine, transports scolaires :

Responsable : Gaëlle VOISIN

Membres : Vanessa LANNETTE MICHAUT, Karine COURTEY, Carine BÉLIGAUD

Communication, culture, relations avec les habitants et les associations :

Responsable : Karine COURTEY

Membres : Gaëlle VOISIN, Jacques PÉNICHOU, Karine BOULESTEIX, Andrée MONTEIRO CARDOSO

Solidarité et action sociale :

Titulaire : Karine BOULESTEIX Suppléant : Carine BÉLIGAUD

Communication :

Titulaire : Karine COURTEY Suppléant : Andrée CARDOSO

Développement touristique :

Titulaire : Carine BÉLIGAUD Suppléant : Mélanie ICHÉ

Animation du territoire et action culturelle :

Titulaire : Jacques PÉNICHOU Suppléant : Karine COURTEY, Carine BÉLIGAUD

Sports et loisirs :

Titulaire : Gaëlle VOISIN Suppléant : Karine BOULESTEIX

La vie municipale

Le Conseil Municipal

Madame le Maire



Vanessa LANNETTE



Vous pouvez nous contacter directement via l'application INTRAMUROS et y retrouver toutes les informations relatives à la vie de la commune

Les Adjoints



Michel COIFFIER - Travaux et voirie



Gaëlle VOISIN - Affaires scolaires



Karine COURTEY - Culture et associations

Les Conseillers



Fabrice PÉNICHON



Claude CHABAUDIE



Carine BÉLIGAUD



Jean-Pierre RÉJASSE



Cindy BASGROT



Mélanie ICHÉ



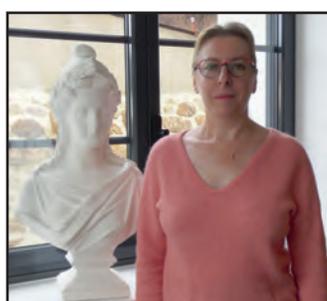
Florent SARDIN



Vincent NORMAND



Jacques PENICHO



Karine BOULESTEIX



Andrée MONTEIRO CARDOSO

L'école communale Pierre de Ronsard

Notre école accueille, à la rentrée 2023-2024, 37 enfants répartis en 2 niveaux allant de la très petite section maternelle jusqu'au CM2.

Mme Anastasia DINCQ assure la direction de l'école et a en charge les CE1, CE2, CM1 et CM2 et Mme Morgane PRESSIGOUT a en charge les maternelles (très petite, petite, moyenne et grande sections) et le CP.

Nous disposons de tableaux interactifs dans les deux classes ainsi que d'une douzaine d'ordinateurs pour les enfants.

Nous informons également les parents qu'il existe un portail entre la micro-crèche et l'école.



Organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours : le matin de 8h40 à 12h00 et l'après-midi de 13h30 à 16h10

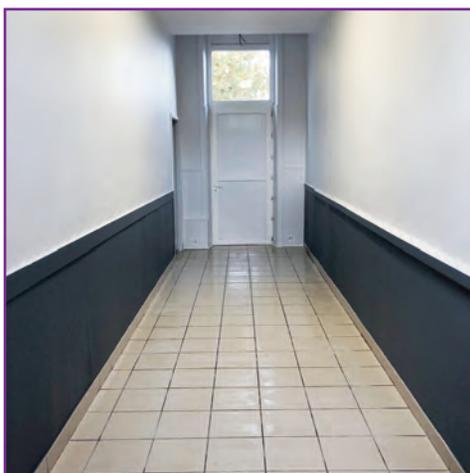
La garderie fonctionne tous les matins de 7h30 à 8h35 et le soir de 16h10 à 18h30. Au restaurant scolaire, les repas sont élaborés de préférence à partir de produits locaux et biologiques.

Vous pouvez consulter les menus sur notre site internet, rubrique "menus cantine".

Inscription pour la rentrée de septembre 2024 : à la Mairie dès le mois de janvier 2024.

Travaux

Nous avons poursuivi les travaux de rénovation de l'école avec la salle de classe de CE-CM et le couloir attenant. Ces travaux d'un montant de 7302 € ont été subventionnés par le Département de la Haute-Vienne à hauteur de 1240 €.



Jeudi à thème à la garderie

Tous les jeudis soir un atelier est organisé par Bernadette avec les enfants présents à la garderie. De nombreux projets ont été ainsi réalisés tout au long de l'année.



Marché festif

La 3ème édition du marché festif a été organisée en partenariat avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin le jeudi 13 juillet en soirée sur la place de champ de foire. Producteurs et artisans locaux étaient à nouveau présents en nombre pour le plus grand plaisir des gastronomes et amateurs de produits locaux. Le groupe Bennetti's a assuré l'animation musicale tout au long de la soirée.

La commune remercie tous les participants, et notamment les associations communales, qui ont fait de cet événement un franc succès. La prochaine édition est programmée le 12 juillet 2024.



Célébration des naissances 2023

Pour la 3ème année consécutive, la commune célèbre les naissances de l'année en offrant un arbre fruitier dont la croissance accompagnera celle de chacun des nouveaux-nés.



Passage de Jérémie GAILLARD, Maire de Caudrot

Jérémie GAILLARD, Maire de la commune de Caudrot en Gironde, a parcouru la France à pieds jusqu'à Paris en s'arrêtant dans de nombreuses communes rurales tout au long de son périple. Son objectif était d'alerter l'opinion publique sur les difficultés rencontrées au quotidien par les petites communes en tenant un journal vidéo au jour le jour sur sa page Facebook. Il a fait étape sur notre commune le 25 mai où Madame le Maire et le Conseil Municipal l'ont reçu à la mairie.

M. DELAUTRETTE, député de notre circonscription, s'était également déplacé pour le rencontrer.

Running départemental

Notre commune a accueilli le Critérium Départemental Running organisé par Roc'Athlé le 8 juillet 2023. Sept courses étaient au programme des poussins jusqu'au niveau Master 2 avec notamment un relais mixte auquel ont participé deux membres de notre Conseil Municipal.



Rallye Vienne-Glane

La 21e édition du Rallye-Vienne Glane est passée à Vayres pour deux spéciales dimanche 24 septembre sur les routes des villages de La Côte, La Richardie, Chez Fréguillen, Puytreillard, Bonnefont et la Chétardie.



Châtaigneraie Communale de Puytreillard



Pour la deuxième année consécutive, le Conseil Municipal est heureux de vous proposer les produits issus de la Châtaigneraie communale de Puytreillard en y associant également, pour la première fois, le miel « toutes fleurs » récolté dans les ruches installées au Chalat et à Puytreillard.

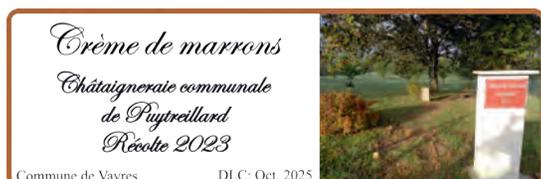
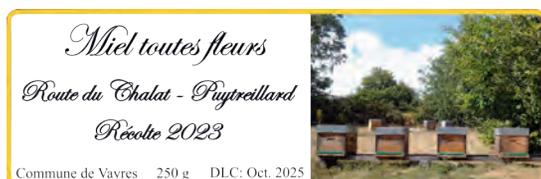
Il nous semble important de valoriser ces parcelles communales en mettant en avant ce qui nous a été transmis. Les agents du service technique ont donc récolté quelques 600 kilos de châtaignes l'an dernier et environ 800 kilos cette année.

Promouvoir la châtaigne prend tout son sens au Pays des Feuillardiers car vous avez été nombreux à l'apprécier et à en acheter tout au long de l'année à la Mairie mais également lors du marché de Noël 2022 et du marché festif de juillet 2023.

Sachez que le produit de ces ventes, après avoir réglé les factures de transformation à hauteur de 1417.98 euros, s'élève à 1290.30 euros. Néanmoins, une subvention exceptionnelle de 300 euros prise sur ce montant, validée par le Conseil Municipal du 9 novembre 2023, va être donnée à la Coopérative scolaire.

Nous espérons que vous serez aussi enthousiastes pour cette nouvelle récolte et que vous apprécierez le miel.

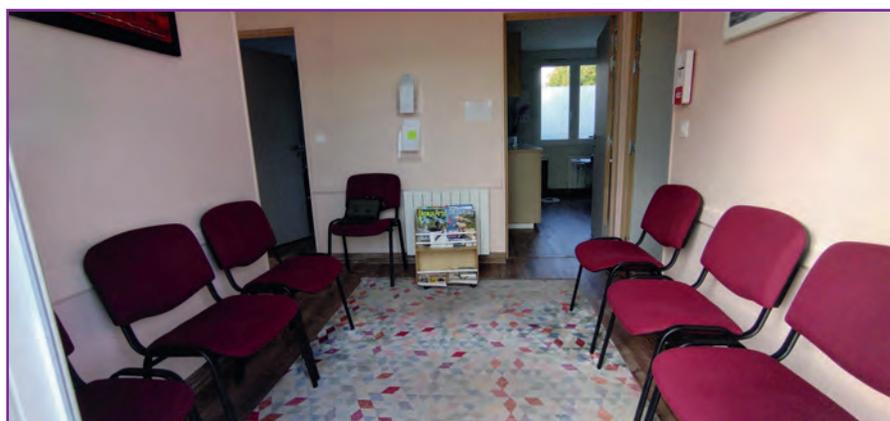
L'Atelier de la Châtaigne de Dournazac et Monsieur Teillout de la Miellerie du Parc de Maisonnais-sur-Tardoire sont nos partenaires pour ces produits de qualité.



Ouverture du Cabinet Médical

Le cabinet médical a ouvert ses portes sur notre commune au 5 rue des peintres à côté de la salle polyvalente. Des travaux d'aménagement intérieur ainsi que la création d'une rampe d'accessibilité ont été réalisés à cette occasion.

Ce cabinet accueille depuis le 25 septembre le Docteur Chrystelle MARTIN, médecin généraliste. Son secrétariat est joignable au 05.55.70.92.08.



Visites de Mesdames les Sous-Préfètes



Madame Pascale RODRIGO, sous-préfète de l'arrondissement de Bellac/Rochechouart, s'est déplacée sur notre commune le 30 mars. Elle s'est d'abord rendue à la Mairie pour y rencontrer le Conseil Municipal. L'agriculture et la réalité quotidienne du métier d'agriculteur sur notre commune fut l'un des principaux axes de discussion.

La visite de deux exploitations agricoles vayroises ont ensuite été organisées :

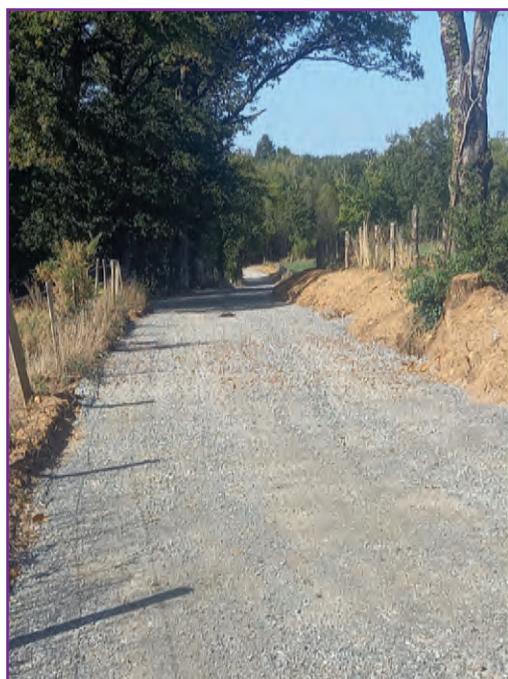
l'exploitation ovine de Mme BOULESTEIX au village de Glandoulas puis l'exploitation laitière et de génisses de M. et Mme LE PECULIER à La Guinandie.



Madame Anne-Sophie MARCON lui a succédé en cours d'année et s'est également déplacée sur notre commune le 23 novembre. Après avoir été reçue à la Mairie, une visite de l'école et du restaurant scolaire ainsi que de la savonnerie F'ânes de carottes étaient au programme de la matinée. Après un déjeuner au bar-restaurant l'Abreuvoir, ouvert depuis le 20 novembre, c'est l'exploitation agricole de M. LUDWIG à Villechenon que Madame le Maire et son Conseil lui ont fait découvrir. Les discours prononcés par Madame le Maire lors de ces deux visites sont disponibles sur le site internet de la commune.



Réfection d'un chemin communal à Merlis



Embellissement du bourg

La commune tient à remercier les habitants qui participent de manière régulière à l'embellissement du bourg.





Voisinade au Grand Meynieux

Et de 2...

C'est pour la deuxième année consécutive que les habitants du Grand Meynieux ont organisé le 27 août dernier la journée du voisinage.

Il y eut d'abord une pensée pour les personnes qui nous ont quitté depuis l'année dernière (Marcelle et François).

Ce fut ensuite une journée festive où les convives ont pris plaisir à se retrouver autour d'un barbecue et de mets concoctés par chacun.

Pétanque, jeux, chants, danses se sont enchaînés jusqu'en soirée où une légère ondée a rafraîchi cette journée colorée et c'est tard dans la nuit que la fête s'est terminée.

Encore une fois, le Grand Meynieux va s'endormir pendant quelques mois pour retrouver les saveurs d'automne. Le printemps réveillera ce bel endormi. Mais ça, c'est une autre histoire !!!



Entreprises et commerces à Vayres

Dans le bourg :

La Familiale : Cette épicerie fête ses 10 ans sur la commune cette année 1 rue de la Roseraie / 05.87.08.22.65

F'ânes de carottes : Fabrication et création de savons artisanaux
11 rue Aurore Sand / 06.88.77.54.11

La clé de champs : Boulangerie / Pâtisserie
26 rue Belles Roses / 05.44.22.91.34

Estella Institut : Institut de beauté
32, rue Belles Roses / 05.55.14.27.54

B.M.C.D. matériaux : Matériaux et location de matériel de travaux
30, rue des Poètes / 05.55.78.15.48

Ets Lanaud : Matériel agricole Route de Saint-Mathieu /
05.55.78.22.77

Les P'tits Loups : Micro-crèche
Rue Pierre de Ronsard / 05.55.14.94.35

R.C.K. entreprise : Tous travaux de bricolage
Le Mas du Roule / 05.55.78.22.07

Jean-Philippe PARACHOU : Maçonnerie, carrelages
Rue Fée des neiges / 05.55.78.49.90

Bar-Restaurant l'Abreuvoir qui vient d'ouvrir ses portes au 1 rue des Poètes

Le salon de coiffure, qui a changé de locataire, rouvrira début février 2024 au 7, rue Aurore Sand

Dans les villages :

Laurence BOYER : Vente de fruits et légumes
La Treille / 06.89.18.99.92

Baby Troc : Vêtements et jouets d'occasion
Maison neuve de Prun / 05.55.79.10.84

La ferme des simples : Plantes aromatiques et médicinales
La Côte / 05.55.32.80.93

La Ferme du Moulin des Monts : Micro-pousses
Le Moulin des Monts

La Galerie M : Menuiseries (Fenêtres, volets, portails,...)
14, Le Grand Meynieux / 06.70.30.50.93

Patrice BATIER : Maçonnerie
Les Monts / 07.71.00.32.30

Météorite Multiservices : Bricolage, Jardinage, Entretien
Ibis Goudou / 06.74.22.25.49

A2i : Bureau d'étude et ingénierie
La Grande Chaise / 05.55.70.52.78

Romain FIXOT : Maréchal Ferrant
Le Grand Meynieux / 06.30.75.58.03

Les Cœurs de Roche : Pension canine
12, Glandoulas / 06.63.87.46.28

L'année 2023 en bref

Le Syndicat Vayres et Tardoire a réalisé de multiples investissements cette année. Ce sont près de **5 km** de réseaux qui ont été renouvelés, par les entreprises Pradeau TP et CMC TP. Ces travaux ont eu lieu sur les communes de Cussac (Villajou, la Pèlègerie), Champagnac-la-Rivière (le Poteau—le Got du Mazet), Maisonnais-sur-Tardoire (Mauron, le bourg), Vayres (La Bussière), et Saint-Bazile (Maison neuve). Les anciennes conduites en PVC, de mauvaise qualité et présentant quelques fuites, ont été remplacées par des canalisations en fonte, qui permettent une meilleure durabilité dans le temps.

Au château d'eau de Maisonnais-sur-Tardoire, l'entreprise Fournié a remplacé les anciennes conduites en acier par des nouvelles en inox.

L'entreprise Epsilon Structure a, elle, renforcé le plancher du 1^{er} étage de la station de la Haute Barrière à Champsac.

L'entreprise Paillot & fils a réaménagé les chemins d'accès aux stations de la Martinie (Champagnac-la-Rivière) et de la Côte (Vayres).

Enfin, l'entreprise SOC a mis en place une toute nouvelle filière de traitement à base de charbon actif afin de neutraliser les résidus de pesticides, à la station de production de Vayres.



Vayres—SOC



Maisonnais-sur-Tardoire—Pradeau TP

Retrouvez-nous sur notre site internet :
www.siaep-vayres-tardoire.fr

Accueil du lundi au vendredi à la mairie
d'Oradour-sur-Vayres ou par téléphone au
05 55 78 23 97



Le Syndicat, c'est 11 communes, 472 k de réseau, 464 000 m³ d'eau potal produits par an avec un rendement réseau de 80,2 %.



Champagnac-la-Rivière— Paillot & fils



Champagnac-la-Rivière— Pradeau TP



Maisonnais-sur-Tardoire— Fournié

Les projets du syndicat pour 2024

L'année 2024, dans la continuité de 2023, sera principalement dédiée à la construction de deux nouvelles unités de traitement. Fort de l'expérience avec l'entreprise SOC, le syndicat investit dans l'installation d'une filière similaire pour la station de la Haute Barrière à Champsac. Le second projet consiste à mettre en place une neutralisation à la station de la Martinie à Champagnac.



Un seul objectif : « Mieux vivre chez soi »

1 300 clients nous font confiance, nos 160 intervenants formés et qualifiés les accompagnent au quotidien !

Nos services à la cartes :



Accompagnement véhiculé



Assistance aux personnes



Entretien du domicile



Bricolage jardinage



Ateliers de convivialité



Assistance aux familles avec soutien de la CAF, assistance administrative du quotidien



Portage de repas*

*Selon secteur nous contacter

**Particulier employeur,
notre service mandataire s'occupe de tout !**



10, bd de la République - 87200 Saint-Junien
05 55 02 46 01 - accueil@unaouest87.fr

UNA recrute

Plus d'infos sur
unasaintjunien.fr

Les associations



Vayres à soi

L'association Vayres à Soi souhaite inscrire, de manière pérenne, le village de Vayres dans un calendrier annuel de manifestation nationale comme la "Fête de la Nature", "Le Printemps des Cimetières", "Octobre Rose" et "Les Journées Européennes du Patrimoine". Pour ces raisons, nous avons poursuivi, cette année encore, notre travail de valorisation/végétalisation du bourg. D'une part, en menant différentes actions, sur l'année, au lavoir, sur

le site de l'ancien cimetière et pour la rivière, la Vayres, avec l'idée de faire reconnaître le patrimoine rural du lavoir, le patrimoine funéraire pour l'ancien cimetière du village et le patrimoine naturel représenté par la rivière, ses affluents et ses sentiers pédestres. D'autre part, nous entretenons, semons, taillons, fleurissons différentes tombes du cimetière, les plus "oubliées", celles des Anciens combattants et d'autres avec le souci du respect des plantes et de la nature, pour cela, nous avons acheté des vivaces, des bulbes, offert des boutures, récolté des graines de fleurs, installé, au cimetière, un collecteur en bois (conçu à partir de bois recyclés) pour lutter contre le gaspillage floral des plantes défleuries et fanées. Elles sont, une fois, soignées, replantées, déposées au lavoir et au cimetière. Nous portons, d'ailleurs, un projet pour végétaliser, de manière durable le plus possible, ce dernier. De plus, soucieuses d'amener du confort au village, nous aimerions proposer l'installation de bancs supplémentaires dans le bourg, déposer des mini-cendriers près des activités commerçantes afin d'éviter une pollution par les mégots de

nos rues, sensibiliser à la question du tri, des déchets et du compostage.

Par amour des roses, nous sommes, régulièrement, un sécateur à la main, vous nous avez, peut-être, déjà vu intervenir sur différents parterres de fleurs du bourg, sachez que nous entretenons, également, le massif de fleurs, à droite, de l'entrée de l'entreprise BMCD, rue des poètes.

Nous avons collaboré avec l'école de Vayres dans le cadre de la Semaine Européennes de Réduction des Déchets (SERD) en organisant une Clean Walk (ramassage solidaire de déchets) avec les élèves. Au fil de l'année, nous avons proposé des sorties nature & culture à pied, à vélo, en co-voiturage et menons des coopérations et des actions de soutien avec d'autres associations (Les Amis de JB Corot, Culture en Tête, Comptoir Fraternel de Cussac...) et divers acteurs (GAEC de Laubanie, Anne Costes). Enfin, pour développer notre volonté d'aborder, concrètement, les problèmes d'accès en milieu rural (à la culture, à l'emploi...), nous avons mis en place trois ateliers (Cuisine, Théâtre et Ecrire, rédiger, candidater (CV / lettre de motivation, courrier).

Pour nous suivre, nous contacter ou nous trouver, nous avons un site internet : vayresasoi.fr , un compte Instagram, une adresse mail : vayresasoi@gmail.com, un numéro de téléphone : 06.13.85.10.32 et une adresse postale : 28 rue belles roses à Vayres!

Au plaisir,
Isabelle Pompe et Joëlle Petit.



Soeurs de Coeur

L'association a pour objet la lutte antigaspillage par le biais de distribution alimentaire contre la somme de 2 €, des invendus et des dates limites fournies par les supermarchés. L'adhésion à l'association est soumise au versement d'une cotisation, dont le montant sera fixé chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire. Nous sommes actuellement plus de 70 membres, l'adhésion est ouverte à tous, nul besoin d'un faible revenu du foyer. Notre local se situe à Vayres au niveau du terrain de pétanque gentiment loué par la Mairie, dans l'attente de trouver le nôtre officiellement.

Les distributions ont lieu tous les Lundi et Mercredi (inscription 16h et distribution à 16h30). Inscription sur place ou par téléphone. Nos flyers sont à la Mairie et dans différents commerces de la commune.

Membres du bureau

Présidente :

Mme DECOOPMAN Murielle

* Trésorier :

M. KERN Fabien

* Secrétaire :

Mme DECOOPMAN Viridiana

Membres actifs :

* M. COMBE Mickael

* Mme LEVEQUE Corinne



Tumbili

Depuis notre installation à Vayres début 2022, nous avons été agréablement surpris de l'enthousiasme des habitants pour les manifestations que nous proposons, comme le marché de Noël ; la fête « Afrika Live » du 13 mai a été également très bien accueillie et nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont réservé cette soirée.



Nous remercions particulièrement tous les bénévoles qui font un travail collectif admirable et permettent une organisation efficace et chaleureuse. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous rejoindre pour un prochain événement !



Grâce aux séjours vendus par l'association, aux manifestations culturelles et à la vente ponctuelle d'artisanat, nous pouvons financer notre fondation pour l'accès à l'éducation et aux soins en Tanzanie. Les dix enfants des rues que nous avons pris en charge en 2021 sont tous scolarisés ou en formation professionnelle, et notre grand projet 2023-2024 a déjà commencé : la construction d'une maternité adjacente au dispensaire de Nkweshoo, un village isolé sur les pentes du Kilimanjaro.

Pour connaître nos actions, vous pouvez vous inscrire à la lettre d'informations semestrielle, ou venir nous rencontrer !

Fanette et Stanley

Mr et Mme Manimo
Tumbili Voyages & Safaris
info@tumbili.fr
06 45 89 61 344



Patch'Work

L'association Patch'work a été créée le 22 décembre 2022. C'est une association itinérante en Haute-Vienne et Charente, qui a pour but de pouvoir aider et accompagner les publics en ruralité éloignés du numérique. A l'heure actuelle, le tout numérique nous envahit sans se soucier si tout un chacun va pouvoir suivre le mouvement. Notre force est de pouvoir vous proposer des médiations numériques à prix libre pour que justement tout le monde puisse en bénéficier.

C'est pour cela que l'association Patch'work est ravie de vous annoncer que, suite à notre inauguration à Vayres en date du 10 juin 2023, nous sommes présentes à la salle des associations un samedi sur deux de 9 heures à 12 heures. Nos permanences numériques n'ont pas de thème imposé, vous êtes seul maître à bord pour faire votre choix, nous nous adapterons à votre souhait sur votre matériel si vous le souhaitez, ou sinon nous pouvons vous prêter un ordinateur le temps de la séance.

Concernant le matériel, sachez que nous recyclons tout ordinateur inutilisé, le remettons en état et vous l'offrons à prix libre ou moyennant le prix de la remise en état. Si vous êtes intéressé, nous établirons un contrat dans lequel vous vous engagez à ne pas revendre le matériel et à suivre au minimum 5 heures de formation au sein de l'association.



Nous remercions chaleureusement Madame Le Maire, Vanessa LANNETTE ainsi que la responsable des associations, Madame Karine COURTEY pour leur accueil chaleureux et leur soutien, ainsi que toutes les personnes qui nous ont fait confiance jusque-là.

La Team Patch'work



Inauguration à la salle des associations le 10 juin

Association Communale de Chasse Agréée



Plaisir cynégétique - Sécurité - Ethique - Gestion Président : Jean Francis Chabernaud (05.55.48.61.43-06.79.22.49.91)

L'Assemblée Générale s'est tenue le 11 Juin 2023 à la salle polyvalente en présence de Mme Lannette, Maire de Vayres et Mme Courtney Adjointe en charge des Associations. 2023 a été l'année du renouvellement complet du Conseil d'Administration suivant un mode de vote par liste entière de 9 membres pour l'ACCA de Vayres. Le nouveau conseil élu pour 3 saisons est composé de:

Président : Jean Francis Chabernaud

Vice Président : Mathieu Riaud

Secrétaire : Jean François Desrue - Adjoint : Didier Boulesteix

Trésorier : Guy Roche / Adjoint : Kevin Duprat

Membre et Président d'Honneur : Fernand Maveyraud

Membres : Philippe Typhonnet, Jean François Voisin

Au cours de sa prise de parole, Madame la Maire a renouvelé son soutien aux chasses traditionnelles dans le respect de la sécurité et des biens en particulier des chemins communaux en période d'hiver.

Le banquet de la chasse a eu lieu le 12 Février 2023 et a connu un beau succès. Plus de 150 convives ont pu apprécier un menu de gibier dans une ambiance amicale et festive. Bien entendu le banquet sera renouvelé en 2024 à la date du 11 Février. L'augmentation de nos recettes ajoutée à un contrôle strict des dépenses ont permis de bien terminer la saison 2022-2023 et d'envisager la nouvelle saison sans augmenter le prix des cartes pour nos adhérents.

Le Grand Gibier se porte bien et les plans de chasse 2022-2023 ont été réalisés dans la quasi-totalité avec un prélèvement record pour les sangliers. Cette population doit rester bien régulée afin de limiter les dégâts aux céréales et aux prairies. La contribution aux coûts des dégâts reste une charge importante pour nos finances. Le grand cervidé (cerfs et biches) reste bien implanté à Vayres, cependant la forte augmentation des plans de chasse chez nos voisins du secteur départemental de gestion n° 8 nous a conduit à un prélèvement prudent et stable de 10 animaux pour la saison 2023-2024.

Comme chacun le sait, la chasse du grand gibier se fait en battue. La bonne organisation de celle-ci est un élément déterminant de son succès avec une attention renforcée pour la sécurité des chasseurs mais aussi pour des autres usagers de la nature. Les règles de chasse en battue sont strictes et



Le « rond » autour du Président qui lit le registre des Consignes de Sécurité

engagent la responsabilité civile de son responsable mais aussi de chaque chasseur. La chasse commence par une inscription obligatoire des chasseurs et accompagnateurs sur le registre de battue. Ensuite la formation du « rond » est une étape indispensable pour s'approprier les instructions de Sécurité et de Chasse données par le responsable de battue. Cette phase est systématiquement faite pour chaque battue. Enfin chaque acteur de la battue peut partir vers son poste de tir. En parallèle on place les panneaux jaunes « Chasse en cours » sur toutes les routes qui encadrent et traversent le secteur de battue. Arrivés au poste de tir arme déchargée, chaque chasseur muni de son gilet fluorescent et de sa trompe de chasse doit identifier son angle de tir autorisé ainsi que la position de ses voisins immédiats. Le début de battue et la fin de battue sont donnés par le responsable de battue au talkie walkie et par un coup long de trompe. Par la communication immédiate des informations, le talkie walkie est devenu un outil indispensable à la sécurité de la battue et à la bonne conduite de l'action de chasse.

Le Petit Gibier mérite une attention toute particulière. Un projet de réimplantation de faisans a vu le jour en 2023 ; l'ACCA de Vayres adhère au protocole CORFU SOLAIRE de La Treille. Dans ce cadre un nombre important de faisans de Mandchourie est fourni gratuitement sur 3 ans par le biais de la Fédération Départementale des Chasseurs. Le tir est bien entendu interdit. La population de lièvres est suivie activement. 3 comptages nocturnes ont été faits en Mars 2023 suivant le même circuit établi depuis plusieurs années. L'indice de présence est en sensible augmentation, cependant la chasse du lièvre restera encore interdite pour la saison 2023-2024. Les rares chasseurs de « gibier à plume » ont vécu une belle saison riche en canards colvert, en palombes sédentaires et migrantes et en bécasses. La « mordorée » a été présente dans nos bois pendant tout l'hiver dernier.

Malgré les fortes températures de l'été et la sécheresse de Septembre - Octobre, la saison 2023 - 2024 devrait être un bon « cru » pour le grand gibier. Nous remercions vivement les Agriculteurs et les Forestiers sans qui la pratique de la chasse populaire en ACCA serait impossible. Merci également aux gardes de l'ACCA et autres piégeurs qui font un travail de régulations des espèces nuisibles et invasives toute l'année.

Bonne saison 2023-2024,
Meilleurs vœux pour 2024.

Le Président et le Conseil
d'Administration



Automobilistes, ralentissez à la vue du panneau vous traversez une zone de « Chasse en cours »

LE BULLETIN MUNICIPAL DE VAYRES - 2023

U.S. Vayres

Le président de l'US Vayres nous a informés en date du 20 novembre que son association ne publierait pas d'article dans le bulletin municipal 2023.



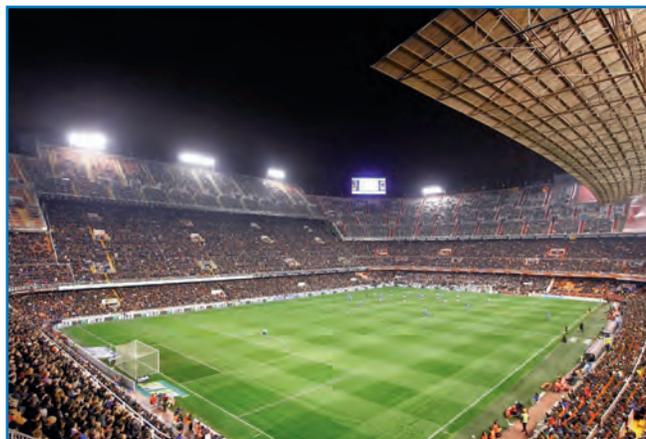
Amicale des Anciens de l'U.S. Vayres



Encore une année très riche au sein de notre association avec toujours pour commencer l'année, un repas réservé aux adhérents et leurs familles en janvier avec présentation des vœux et galette des rois très appréciée, le voyage très attendu, car nous passons toujours un grand moment de partage et d'amitié, une manifestation en juin (fête de la musique) et pour terminer l'année notre grand repas dansant en novembre. Cette année nous avons aussi équipé nos adhérents de superbe veste avec notre logo.

A ce jour nous comptons 71 adhérents. Il manque beaucoup de dirigeants et joueurs donc nous renouvelons notre message : il est toujours possible de nous rejoindre !

D'ores et déjà nous souhaitons à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.



Manifestations 2024

- *Repas des adhérents le Dimanche 14 Janvier 2024
- *Voyage en Mars, Avril (RENNES) date à déterminer
- *Anniversaire USV (75 ans) le Samedi 29 Juin 2024
Date en attente de confirmation
- *Assemblée Générale le Dimanche 6 Octobre 2024
- *Repas dansant le Samedi 16 Novembre 2024

VALENCE AVRIL 2023

Ce long voyage a débuté le vendredi soir avec un départ à 23h , une pause petit déjeuner le lendemain matin vers 8h à 300 kms de Valence et une arrivée à l'hôtel le samedi à midi. Pendant ces 2 jours, beaucoup de marche à travers la belle ville de Valencia sous un magnifique soleil 26-27 degrés tout au long de notre week-end. Détente au bord de la piscine de notre sympathique hôtel (hébergement et repas très bien) accès direct à la plage, bar, discothèque pour les plus jeunes. Nous avons terminé notre séjour par la découverte de ce magnifique stade Mestalla le dimanche soir pour le match contre Séville.

Nous avons repris la route le lundi matin vers 7h30 avec une pause à la Jonquera pour déjeuner copieusement au restaurant (buffet libre) et profiter de l'occasion pour faire quelques achats. Le bus a repris son chemin vers 15h30 et nous sommes arrivés à Limoges vers 22h30 et 23h à Rochechouart.

Une grosse fatigue avec ce long trajet de 2000 kms au total et ces 3 jours, mais que de bons souvenirs encore avec nos habitués participants.

Encore un grand Merci à toutes et à tous.

AMICALEMENT

Les Roses d'Automne

Le club des Roses d'Automne s'est réuni mercredi 4 janvier 2023 en assemblée générale, le bureau a été reconduit dans sa totalité.

Malheureusement nous avons déploré deux nouveaux décès : M. Jean-Claude PETIT et M. Clément PLESSIS.

Le 12 avril 2023 nous avons enregistré la démission après 28 ans de bénévolat de Madame Lucette SANSONNET pour des raisons personnelles. L'après-midi s'est achevée avec un goûter et un café.

Le Président



ACPG-CATM - VAYRES / CHERONNAC

40 rue Charles Silvestre 87000 LIMOGES Tel : 05.55.79.53.28 - E Mail : acpg-catm87@wanadoo.fr

Association départementale des anciens combattants prisonniers de guerre et combattants d'algerie, tunisie, maroc
T.O.E. - missions extérieures et veuves de la Haute-Vienne.



Par deux fois renouvelé, par deux fois démissionné, notre bureau retrouve enfin son assise et notre association peut continuer son œuvre de bienfaisance auprès des anciens combattants de tous conflits ; veuves, victimes de guerre, orphelins et, bénéficiant de l'aide de notre fédération après deux années d'adhésion, des sympathisants, citoyens de la paix.

Notre association perdure depuis 1945 au retour des prisonniers de guerre afin d'aider les plus démunis d'entre eux par des visites aux malades, isolés, veuves...

Loin de créer des dissensions entre ses membres que certains se plaisent à entretenir, notre association prône l'amitié sincère et durable, le don de soi dans un bénévolat à 100 % et aussi :

Contribuer au devoir de mémoire et à la formation civique des jeunes citoyens.

Servir et non se servir.

Aider financièrement, matériellement et moralement les plus démunis s'entre nous.

Notre bureau, élu le samedi 28 octobre en Assemblée Générale Extraordinaire, selon nos statuts, règlement intérieur, quorum atteint.

Présidents d'honneur :

Mme Vanessa LANNETTE, Maire de Vayres.

M. Raymond VOUZELAUD, Maire de Chéronnac.

M. Gérard POREAU, président départemental honoraire.

Présidente : Mme Catherine MALET

Secrétaire : Mme Catherine MALET

Secrétaire adjoint : M Christian DANIEL

Trésorier : M. Gérard POREAU

Trésorier adjoint : Mme Annie BOULESTEIX

Porte-Drapeau : Christophe TYPHONNET, Luka TYPHONNET.

Ainsi, notre section continue sa vie année après année avec 79 ans d'activité en 2024.

Nous avons honoré nos morts aux monuments de nos 2 communes :

30 avril : souvenir des déportés.

8 mai – 10 juin – 18 juin – 11 novembre – 5 décembre : dépôt de fleurs, don du magasin d'alimentation la Familiale que nous remercions, sur la concession où repose notre camarade.

C'est avec tristesse que nous assistons aux obsèques de :

M. André POUSSAIN, Mme Marguerite ANDRIEUX, Mme Aimée PARVERY.

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles de ces très anciens adhérents.

Nous remercions nos deux municipalités pour l'aide précieuse qu'elles nous apportent dans la préparation et le déroulé de nos manifestations et cérémonies.

Bonne et heureuse année à tous et à toutes.

Pour le bureau, Gérard POREAU



Cérémonie en l'honneur de M. Marcel GOUDY le 31 octobre

Amicale Laïque de l'école de Vayres

Sur cette année scolaire 2022-2023, l'amicale laïque a pu, grâce à une équipe de parents et de maîtresses toujours plus motivée, mettre en place plusieurs manifestations : une tombola, les marchés de Noël de Vayres et de Chéronnac, un vide ta chambre, une vente de fleurs et de chocolats.

Grâce à celles-ci, nous avons pu offrir aux élèves un certain nombre d'animations et de sorties : arbre de Noël des enfants (avec goûter et cadeaux pour tous), chasse aux œufs de Pâques, journée au Parc du Bournat au Bugues en Dordogne pour toute l'école, fête de fin d'année à la suite du spectacle de l'école (avec restauration et jeux en bois géants dans la cour de récréation), chèque cadeau d'une valeur de 30 euros pour les futurs 6èmes.

Une nouvelle année commence pour l'amicale laïque avec toujours plus de parents investis et une école qui l'est tout autant, avec nos deux maîtresses actives auprès de nous.

Une école qui se remplit aussi pour notre plus grand plaisir, avec de nouvelles petites têtes, grâce à une commune qui se repeuple de jeunes familles et retrouve petit à petit son dynamisme d'antan.

Le bureau actuel se constitue ainsi :

Présidente : Cindy BASGROT

Vice-président : Christophe TYPHONNET

Secrétaire : Morgane PRESSIGOUT

Vice-secrétaire : Anastasia DINCQ

Trésorière : Magali FAUCHEUX

Vice-trésorière : Estella FEUGEAS

Membres actifs : Corinne LEVEQUE, Nelly DONNAT, Hugo FERRON, Mickaël COMBE, Viridiana DECOOPMAN

L'année et le futur s'annoncent riches pour la vie scolaire de nos petits vayrois !

Nous repartons donc avec l'envie de proposer toujours plus de manifestations, qui permettront de financer des animations tout au long de l'année, une sortie de fin d'année pour toute l'école, et pourquoi pas envisager une sortie exclusivement pour nos CM2, futurs collégiens...

Un grand merci à tous les bénévoles, qui restent et qui arrivent, pour leur implication au sein de l'association. Nous remercions également les mairies de Vayres et de Chéronnac pour leur soutien.

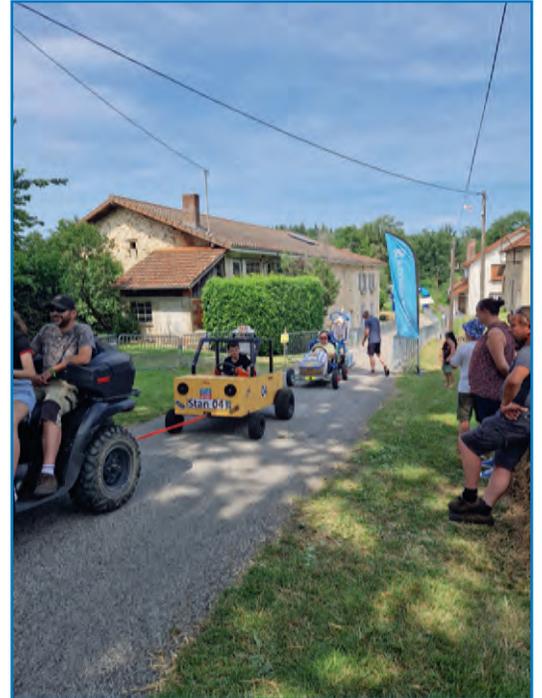
Numéro et adresse mail de contact : prevaud.cindy@orange.fr / 06 64 37 07 40.

Comité des Fêtes



L'année 2023 fut, pour votre comité des fêtes dans notre commune une magnifique année. Nous avons eu la joie d'accueillir de nouveaux membres dans notre bureau, de nouveaux bénévoles et de nouvelles festivités. Tout cela a donné un coup de jeune à nos manifestations. Grâce à tous nos bénévoles nous avons pu cette année organiser pas moins de huit manifestations.

Un loto début mars, notre traditionnel vide-grenier accompagné du casse-croûte chaudière le lundi de Pâques, notre nouveauté cette année la course de caisse à savon qui a réuni 17 participants et environ 1000 visiteurs, notre fête patronale et sa randonnée gourmande le 4ème week-end d'août (comme tous les ans), un loto au mois d'octobre, un autre au mois de novembre et enfin 2 lotos au mois de décembre organisés sur le même week-end dont tous les bénéfices ont été reversés au Téléthon.



Pour ce qui est de la course de caisse à savon qui a eu lieu le 17 juin, nous tenons à remercier et féliciter tous les participants qui ont répondu présent; nous espérons les revoir l'an prochain et incitons les habitants de Vayres à concevoir une caisse à savon et à participer à cette course.

Comme chaque année nous tenons à remercier toutes les personnes qui participent aux différentes manifestations, ainsi que tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible. Pour rappel le comité des fêtes est une association à but non lucratif, notre seul but est de vous divertir et d'animer notre belle commune. Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, vous impliquer dans cette belle aventure, contactez-nous : comitesdesfetes.vayres@yahoo.fr



Le nouveau bureau est composé de :

Président : Francis LASBRUGNAS
Vice-Président : Jean TYPHONNET
Trésorière : Sandrine BESSE
Vice-Trésorière : Elodie SCHLOSSER
Secrétaire : Thomas LECHERBAULT
Vice-Secrétaire : Alexandre LEONARD

Vayres Initiatives Culturelles



En 2023, l'association VIC (Vayres Initiatives Culturelles) a de nouveau proposé divers ateliers et activités tout au long de l'année aux Vayrois, et ce dès le mois de janvier avec la pièce de théâtre "Il ne faut pas prendre les cons pour des braves". Cette comédie de Mathieu Labrousse et Yoan Lafarge, interprétée par la troupe Au fond à Gauche a régalé les spectateurs de sa bonne humeur et de ses situations plus rocambolesques les unes que les autres, fortes de jeux de mots et quiproquos hilarants.

Une seconde pièce de théâtre est venue animer la salle des fêtes au mois de mars avec la pièce de Yoan Lafarge et Fred Marchandon intitulée "Court sucré ou long sans sucre", et jouée par la compagnie 3 poils et 1 ch'veu. Une nouvelle comédie rythmée et irrésistible qui a fait l'unanimité auprès des spectateurs.

Pour fêter l'arrivée de la période estivale, VIC a proposé une soirée fête de la musique, en plein cœur de Vayres et gratuite, avec les concerts de deux groupes de rock de Saillat-sur-Vienne : Faktory et 3ème DIV. Une soirée réussie puisque les habitants sont venus profiter de l'ambiance conviviale pour passer un moment agréable en famille ou entre amis, avec une buvette tenue par les bénévoles de l'association, et une restauration de choix préparée par Thomas Lecherbault. En octobre, c'est l'ensemble symphonique Enigma qui est une nouvelle fois venu faire revivre certains grands classiques de la musique, pour le plus grand bonheur des spectateurs, et toujours au profit de l'école de Vayres. L'argent récolté lors de la soirée de 2022 avait permis de financer une partie de la sortie des élèves au parc archéologique Cassinomagus.

Pendant les vacances de la Toussaint, des ateliers d'initiation au cirque (avec Hugo Ferron) et aux échecs (avec Mariano Alvarez) ont été proposés aux enfants sous l'impulsion de Nelly Donnat.



Parallèlement à ces événements, l'association poursuit ses ateliers hebdomadaires. Ainsi, les Vayrois ont pu se retrouver le lundi pour les échanges anglais/français ; le mercredi soir pour les cours de yoga dispensés par Tracey Fenner ; le jeudi pour les ateliers informatique et généalogie proposés par Loïc Bousseton Guillen et Philippe Guillen Bousseton ; le mercredi et le samedi pour les ateliers couture et créations diverses.

A noter que cette année l'atelier couture a également été sollicité pour la conception des costumes des élèves pour la fête de l'école et le spectacle écrit par Anne Coste.

Pour la suite, les membres de VIC regorgent déjà de nouvelles idées à proposer aux habitants de Vayres en 2024. En attendant, l'association souhaite remercier les différents animateurs des ateliers, le comité des fêtes de Vayres pour son aide précieuse, ainsi que les habitants de la commune pour leur présence et leur enthousiasme à chaque activité ou événement proposé.



Contacts :

Email : vayresinitiatives87@gmail.com

Facebook : [vayresinitiatives87](https://www.facebook.com/vayresinitiatives87)

Carine Béliгаud (présidente de VIC) : 06 78 13 06 38



Les Vayres à Pieds au pays de la météorite



Encore une année trop vite passée.

Faits marquants :

10 janvier : randonnée et galette des rois.

7 février : randonnée et crêpes.

30 avril : randonnée du muguet suivie d'un repas couscous. Cette manifestation est très appréciée, elle sera renouvelée en 2024. 70 personnes étaient présentes. Le repas était fait par un traiteur local.

6 juin : Sortie annuelle, le car était complet direction Cahors. Cette sortie nous a permis de visiter Cahors en petit train, puis de prendre un bateau pour un déjeuner sur le Lot tout en passant les écluses (3 heures) puis retour à terre pour visiter St Cirq-Lapopie où il fallait de bonnes jambes. Mais cela fut une bien belle excursion.

Fin juin : randonnée et pique-nique à la Chassagne (50 personnes) puis vacances jusqu'à début septembre.

Septembre : reprise des randonnées hebdomadaires.

Fin novembre : randonnée et repas pot au feu au profit du Téléthon.

18 décembre : Assemblée Générale.

Composition du bureau :

Présidente d'honneur : Madame le Maire

Présidente : Mme ROYER Maryvonne

Trésorière : Mme JEANNET Michèle

Secrétaire : M. FAUPIN Philippe

Secrétaire adjointe : Mme LAVERGNE Muriel

Nous nous retrouvons (32 marcheurs en moyenne) tous les mardis après-midi. Les circuits sont choisis sur les différentes communes voisines et selon un calendrier établi par trimestre. Nous vous invitons à venir nous rejoindre et vous présentons tous nos vœux pour 2024.

Le Bureau



L' Agenda des associations de l'année 2024

Les dates ci-dessous sont celles indiquées par les associations avant la fin de l'année 2023

Les Roses d'Automne organisent un mercredi sur deux leurs après-midis belote du 10 janvier au 11 décembre

sauf aux mois de Juillet et Août

JANVIER

9 janvier - Vayres à Pieds : Galette des rois

10 janvier - Roses d'Automne : Assemblée Générale

12 janvier - V.I.C. : Assemblée Générale

14 janvier - Anciens de l'USV : Galette des rois

14 janvier - Comité des fêtes : Assemblée Générale

FEVRIER

3 février - Soeurs de Coeur : Assemblée Générale

11 février - ACCA : Repas

MARS

2 mars - Comité des fêtes : Loto

9 mars - Amicale Laïque : Loto

AVRIL

1er avril - Comité des fêtes : Vide-Grenier

Casse-crôte chaudière

13 avril - V.I.C. : Théâtre

28 avril - Vayres à Pieds : Randonnée du muguet

MAI

8 mai : ACPG-CATM : Commémoration armistice

JUIN

15 juin - Comité des fêtes : Courses de caisses à savons

22 juin - V.I.C. : Fête de la musique

29 juin - Anciens de l'USV : 75 ans du club

JUILLET

12 juillet - Marché festif

AOÛT

24 août - US Vayres : Concours de pétanque

24 et 25 août - Comité des fêtes : Fête patronale

SEPTEMBRE

Aucune manifestation à ce jour

OCTOBRE

5 octobre - Comité des fêtes : Loto

6 octobre - Anciens USV : Assemblée Générale

NOVEMBRE

9 novembre - Comité des fêtes : Loto

11 novembre - ACPG - CATM : Commémoration armistice

16 novembre - Anciens USV : Repas

24 novembre - Vayres à Pieds : Randonnée et repas (Téléthon)

DECEMBRE

6 et 7 décembre - Comité des fêtes : Lotos Téléthon

8 décembre - Tumbili : Marché de Noël

20 décembre - Vayres à Pieds : Assemblée Générale

Informations diverses

Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique est apparu dans le Lot-et-Garonne, caché dans un chargement de poteries chinoises ou dissimulé dans du bois d'Asie acheminé par bateau en 2004. Cette histoire est sans certitude. Ce qui est certain, c'est que le frelon asiatique a gagné la France et s'y est parfaitement adapté.

Il représente un risque en terme de sécurité publique et un danger pour l'environnement. Cette espèce invasive s'attaque particulièrement aux abeilles domestiques et aux autres pollinisateurs.

Comment le reconnaître

- Tête noire
- Thorax brun foncé
- Son abdomen se compose de segments abdominaux bruns, bordés d'une fine bande jaune. Seul le quatrième segment porte une large bande orangée. Il possède deux paires d'ailes décollées qui lui permettent de faire « du sur place » sans se fatiguer cette technique de vol est redoutable pour chasser.

Les nids

Au printemps, la reine construit un nid primaire d'une grosseur de balle de ping-pong, voir de tennis qui va héberger 20 à 30 insectes. Il est généralement construit dans un endroit abrité, à hauteur d'homme (cabanon, ruche vide, trou de mur, bord de toit, roncier...). L'orifice de sortie est situé à la base.

Un nid secondaire qui héberge 4000 à 5000 individus est délocalisé du nid primaire dans 70% des cas, si l'environnement devient défavorable ou si l'emplacement trop étroit pour la colonie en croissance. Généralement il se situe à plus de 10 ou 15 mètres de haut dans un grand arbre, mais des cas particuliers sont à noter (bâtiments, haies, ...). L'orifice de sortie est petit et situé latéralement sur le nid.



En cas d'observation d'un nid de frelons asiatiques

- Ne pas s'approcher d'un nid actif.
- Se tenir à distance minimale de 20 mètres du nid.
- Sensibiliser les enfants.
- Ne pas brûler les nids.
- Ne pas utiliser d'aérosols.
- Ne pas tirer dessus au fusil.
- Contacter la mairie pour organiser la destruction.

ATTENTION : Seule une société certifiée peut procéder à la destruction des nids en toute sécurité.

Le nid d'automne

Avec l'automne, les arbres dépourvus de leurs feuilles laissent apparaître les nids de frelons asiatiques. Ces nids de couleur marron clair et en forme de gros ballons cristallisent les craintes. A la fin de l'automne (fin novembre) et début de l'hiver, avec l'arrivée du froid, les frelons quittent définitivement le nid. Les futures reines fondatrices vont se mettre à l'abri (trous de murs, en terre, ...) et hiverner. Elles ressortiront au printemps pour bâtir de nouveaux nids.

Il est totalement inutile de détruire ou faire détruire un nid adulte en hiver car ces nids sont vides et ne seront jamais réinvestis. Le nid se dégrade naturellement au fil du temps sous l'effet des intempéries et des oiseaux qui peuvent venir consommer quelques larves mortes.

Chemin rural, chemin d'exploitation et voie communale

Chemin rural

Un chemin rural (article L161-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime) est un chemin qui appartient au domaine privé de la commune et affecté à l'usage du public. Ils ont pour fonction de desservir les activités d'intérêt agricole mais leur accès est par principe libre et la commune peut les affecter, comme c'est le cas à Vayres, à des itinéraires de randonnée. C'est l'autorité municipale qui est chargée de leur police et de leur conservation. En particulier le Maire doit pouvoir d'urgence à toute situation créée par la présence de tout obstacle s'opposant à la circulation ou menaçant l'intégrité d'un chemin rural. Cependant, les communes n'ont pas un devoir d'entretien des chemins ruraux (seule les voies communales sont concernées - Article L 141-8 du Code de la voirie routière) ainsi leur responsabilité pour défaut d'entretien ne saurait être engagée sauf en cas de précédent lorsque la commune est déjà intervenue à titre d'entretien sur le chemin concerné. Ces chemins peuvent être reclassés dans une autre catégorie de voies, soit simplement supprimés, le sol restant propriété de la commune, ou aliénés à des particuliers et plus spécifiquement aux propriétaires riverains qui disposent d'un droit de préemption. La vente d'un chemin rural ne peut intervenir que lorsqu'il a cessé d'être affecté à l'usage public. Si l'aliénation d'un chemin

rural inscrit sur le plan départemental d'itinéraires de randonnées est susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire elle doit s'accompagner de la création d'un itinéraire de substitution.

Les chemins ruraux ne doivent donc pas être confondus avec la voirie communale qui elle fait partie intégrante du domaine public et sert à relier des lieux habités ni avec les chemins d'exploitations qui sont la propriété des riverains et servent à relier des zones d'exploitation.

Chemin d'exploitation

Un chemin d'exploitation (Article L162-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime) est un chemin servant exclusivement à la communication et à l'exploitation de diverses parcelles à vocation exclusivement rurale. Il ne sert donc pas à la circulation du public et ne relie pas des voies publiques entre elles. C'est une voie privée rurale établie par des particuliers sur des parcelles leur appartenant dont l'usage et l'entretien est exclusivement réservé aux copropriétaires. Sa particularité est que ses propriétaires peuvent décider à l'unanimité de l'ouvrir au public mais l'accès peut lui être interdit sans condition d'unanimité entre les copropriétaires. Si l'un des copropriétaire souhaite ne plus contribuer au chemin d'exploitation, il doit renoncé à son droit d'usage ou de propriété. Chaque propriétaire peut utiliser la totalité du

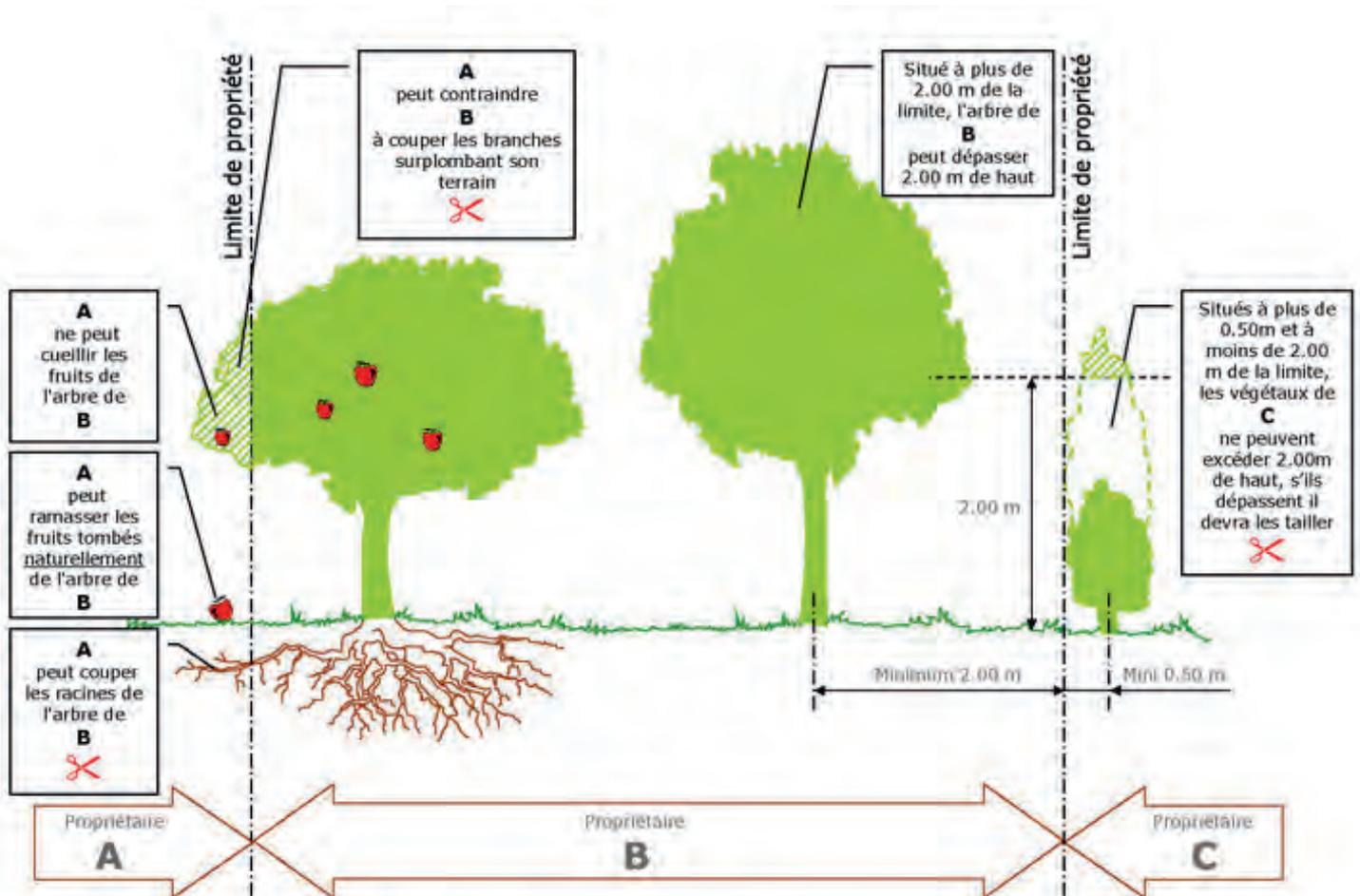
chemin (passage et installations telles que raccordement aux réseaux) quelle que soit la taille de sa parcelle sur laquelle passe le chemin d'exploitation. La suppression d'un chemin d'exploitation suppose le consentement de tous les copropriétaires.

Voirie communale

Une voie communale (article L141-1 et suivants du Code de la voirie routière) est une voie ou place publique qui appartient au domaine public de la commune, elle est donc ouverte à la circulation. Son entretien est à la charge de la commune ou de la Communauté de communes comme c'est

la cas à Vayres. Cet entretien englobe la chaussée et toutes les dépendances qui permettent d'en assurer le fonctionnement : accotements, trottoirs, fossés, talus, arbres, murs de soutènement, aqueducs et ouvrages d'art. Les riverains d'une voie communale ont un droit d'accès à celle-ci mais son usage ne peut être réservé à eux seuls. D'autre part, une voie communale est inaliénable. Enfin, précisions que les routes départementales appartiennent aussi au domaine public routier mais sont gérées par le Département qui en assure l'intégralité de l'entretien.

Règles concernant les arbres et haies en limite de propriété (articles 671 et 673 du Code civil)



Haies en bord de route et trottoirs

Les haies et arbres des propriétés bordant les voies publiques ainsi que les trottoirs dans le bourg peuvent être dangereuses pour la circulation des véhicules et des piétons. Leur entretien par les propriétaires est obligatoire et voici quelques règles fondamentales à respecter :

- * Élagage ou coupe régulière avec une hauteur limitée à 2 mètres.
- * Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les câbles d'alimentation en électricité, de téléphonie et ceux alimentant l'éclairage public.
- * Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public.
- * Les branches et racines des arbres qui empiètent sur la voie publique doivent être coupées dans des conditions qui

assurent la conservation de la voie et la sûreté du passage des usagers.

Entretien des pieds de façades

Si l'entretien des trottoirs du bourg incombent à la commune, l'entretien des pieds de façade est à la charge des occupants des bâtiments.

Entretien des terrain non bâti

Il est enjoint à chaque propriétaire ou ses ayants-droits d'entretenir tout terrain non bâti et situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance de 50 mètres de celle-ci. Ceci en vertu de l'arrêté municipal du 6 juin 2002 conformément aux articles L.2212-2 et L.2213.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La municipalité tient à renouveler ses remerciements aux commerçants et aux entreprises
qui ont accepté de faire publier leur encart publicitaire.
Grâce à leur contribution financière, le bulletin municipal existe et peut paraître.

la Galerie M
MENUISERIES & VÉRANDAS

**VÉRANDAS & STORES
FENÊTRES & VOILETS
PORTES D'ENTRÉE
PORTAILS & CLOTURES
PORTES DE GARAGE**

www.lagaleriem.fr
06 70 30 50 93 • contact@lagaleriem.fr
14-le grand meynieux • 87600 Vayres
Le Moulin de Civrac • 17150 Mirambeau

Rêve Flore
Rachel Vallat

Place du Marché
87600 ROCHECHOUART
☎ 05 55 03 78 95


icomia
Création et impression de votre **com**

05 55 70 32 89
contact@icomia.fr

METTEZ EN VALEUR l'identité de votre **SOCIÉTÉ**
et **COMMUNIQUEZ** sur votre **SAVOIR-FAIRE**

ICOMIA vous propose ses **SERVICES**

IMPRIMERIE TOUS SUPPORTS, TOUTES QUANTITÉS

SIGNALETIQUE PETITS et GRANDS FORMATS

TEXTILES IMPRIMÉS (Professionnels, associations, particuliers)

U express
Oradour sur Vayres

du lundi au samedi : 8h30-19h30
dimanche : 9h-12h30

05 55 48 83 75



U DRIVE
coursesu.com

Votre U Express, c'est aussi un service de livraison à domicile



Dépôt & retrait 24/24
Profitez des lockers
Mondial Relay

Kiosque à Pizzas
"La Fabbrica" 24h/24h



SARL TAXI COURTEY

Transport Médical assis

Vayres ☎ **05 55 78 11 13**

Rochechouart ☎ **05 55 03 71 89**

A votre service

24h/24

TAXI

7j/7

Rochechouart - Vayres

CMC TP

Travaux Publics & Particuliers

05 55 48 12 82

www.cmctp.fr

- Terrassements - Routes
- Canalisation - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

ZA du Bois du Breuil

87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE

Fax 05 55 48 12 81 - Mail : cmctp@wanadoo.fr

Estella
INSTITUT

Vos soins de beauté et de bien-être à Vayres

32, rue Belles Roses - 87600 VAYRES

05 55 14 27 54



Estella Institut



estellainstitutvayres

www.estellainstitut.com

SARL RANNOUX-BARBIER



AMBULANCES - VSL - TAXIS

05 55 78 17 22

FLEURS - CADEAUX
ARTICLES FUNÉRAIRES
TOUTES COMPOSITIONS FLORALES
TRANSMISSIONS FLORALES

05 55 78 24 07

87150 ORADOUR/VAYRES

**POMPES FUNÈBRES
CHAMBRES FUNÉRAIRES**

✓ Organisation complète des Obsèques

✓ Contrats Obsèques

✓ Articles Funéraires

Rue Bernard de Ventadour
87150 ORADOUR/VAYRES

18, rue de Maison Neuve
87310 ST LAURENT/GORRE



05 55 78 17 22

B M C D

Matériaux

Gros œuvre - Bois - Isolation
Bricolage - Alimentation animale

Location

Mini-pelles - Plaque vibrante
Sableuse - Tarière, etc...

30 Rue des Poètes - 87600 VAYRES
Tél. 05 55 78 15 48 bmcdmatériaux@orange.fr

SARL PAILLOT & FILS à votre service

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

31, rue de la Royère - 87600 ROCHECHOUART

- Terrassement, plateforme, empiérement
- VRD, revêtement enrobé coloré et multicouches
- Assainissement collectif et individuel
- Mise aux normes des étangs
- Mise aux normes d'assainissement
- Raccordement au tout à l'égout

Tél. 05 55 03 69 19
Fax 05 55 03 79 41 pailloetfils@wanadoo.fr
<http://www.vrd-pailloet-saintjunien.fr/>

Ets ROBERT

SERVICE ASSURÉ

Matériel agricole Motoculture / Jardin
Bricolage Cub Cadet Stihl Solis Electroménager

Quincaillerie ROBERT
6 Rue Charles de Gaulle
87600 ROCHECHOUART
05.55.03.64.24

Pricopro
Votre magasin va nous aider

Espace Motoculture
Avenue Nelson Mandela
87200 SAINT-JUNIEN
05.87.14.10.80

LUMIÈRE SUR L'ÉNERGIE



Infrastructures de réseaux
électrique, d'éclairage et de
télécommunication

Micro-Forage
Forage Dirigé

87440 SAINT-MATHIEU
+ 33 (0)5 55 00 31 02
WWW.BATIFOIX.FR



Assurance et Banque

AGENCE DESCUBES - RIBIERRE

17 rue Louis Pasteur
ORADOUR SUR VAYRES
agence.descubesribierreoradour@axa.fr
05 55 78 18 36

23 rue Nationale
CHALUS
agence.descubesribierrechalus@axa.fr
05 55 78 41 54

2 bis, rue Maurice Thorez
ROCHECHOUART
agence.descubesribierre@axa.fr
05 55 71 25 59

Particulier – Professionnel – Entreprise

TF CUISINES & AGENCEMENT

Thomas Filmer • Artisan menuisier

- 06 73 83 42 48 -

BATIER Patrice



Maconnerie Couverture Charpente
Aménagement intérieur extérieur
NEUF et RÉNOVATION

3 LES MONTS - 87600 VAYRES
07 71 00 32 30



Sarl
Rougier

POMPES FUNEBRES
MARBRERIE - GRAVURE - SALLE OMNICULTE
ARTICLES FUNERAIRES - CONTRATS OBSEQUES

05 55 03 74 59
<http://www.pompes-funebres-rougier.fr>

"Les Cyprés" FUNERARIUM
Rue du Chemin de Fer - 87600 ROCHECHOUART

Imprimerie ICOMIA - 05 55 70 32 89